

# Étude



## Le Sud Vendée : relever le défi de l'attractivité

Comme les territoires de même nature présentant une façade littorale, le Sud Vendée bénéficie d'une croissance soutenue de population liée à son attractivité résidentielle. Le maintien de cette attractivité dépendra à l'avenir de sa capacité à développer ses emplois, rendre accessibles ceux des grands pôles à proximité, et répondre aux besoins d'une population vieillissante et rurale. Plusieurs moteurs de l'emploi se dégageraient alors sur ce territoire, entre son potentiel productif et le développement d'activités présentes en lien avec l'évolution de population (« silver économie », services, logements). Une structuration du territoire autour de points de centralité pourrait renforcer ces activités présentes et ainsi appuyer le développement économique du territoire. Le coût des équipements étant élevé, ces enjeux d'aménagement de l'espace pourraient être réfléchis dans le cadre d'un projet global de territoire.

### SOMMAIRE

Avant-propos	2
Synthèse	3
<b>Un territoire hétérogène, soumis à plusieurs influences</b>	<b>5</b>
<b>Une croissance de la population portée par les migrations</b>	<b>7</b>
Une population en croissance, mais vieillissante	7
Un territoire attractif, mais qui peine à retenir ses jeunes	10
<b>Un bilan mitigé en termes de conditions de vie</b>	<b>13</b>
Un territoire touché par une certaine fragilité sociale	13
Un enjeu sur les équipements du domaine santé-social	15
Un cadre de vie préservé	18
<b>Un bassin d'emploi diversifié</b>	<b>21</b>
Des leviers pour soutenir le développement économique du Sud Vendée	21
Un quart des actifs occupés travaille hors du territoire	25

La tempête Xynthia de fin février 2010 a entraîné de nombreux bouleversements environnementaux, économiques et sociaux essentiellement sur les communes vendéennes de l'Aiguillon-sur-Mer, la Faute-sur-Mer et la Tranche-sur-Mer. Depuis, la Région des Pays de la Loire a proposé de réfléchir à la mise en place d'un contrat régional de solidarité territoriale (CRST) afin de mettre en œuvre des investissements structurants nécessaires à un nouvel élan pour ces trois communes ainsi que pour l'ensemble du territoire du Sud Vendée littoral.

Au-delà de la problématique propre au littoral, des mutations économiques et sociales sont à l'œuvre sur l'ensemble du sud de la Vendée, avec des enjeux liés au rétro-littoral et aux intercommunalités. Par ailleurs, le « Sud Vendée », qui s'étend de l'océan Atlantique à la région Poitou-Charentes, en passant par Fontenay-le-Comte, Luçon, Mareuil-sur-Lay-Dissais, Sainte-Hermine ou encore La Chaigneraie, n'est doté d'aucun schéma de cohérence territoriale (SCoT). Par conséquent, un diagnostic partagé semblait pouvoir être utile pour la dynamique de ce territoire. Dans ce contexte, l'Insee et la Région ont décidé de travailler ensemble à une lecture territoriale sur le sud de la Vendée, permettant d'identifier les enjeux de développement de cette partie du département.

Depuis janvier 2013, le Sud Vendée bénéficie en outre de l'offre de services « Agir pour les territoires », conduite par l'Agence régionale Pays de la Loire Territoires d'Innovation en lien étroit avec les communautés de communes et avec le soutien des chambres de commerce, d'agriculture, des métiers et de l'artisanat de la Vendée. Cette démarche a pour objectif de soutenir les territoires dans leur stratégie de développement économique et de définir avec eux une feuille de route opérationnelle, en continuité avec les réflexions déjà menées.

Ce dossier vient ainsi en complément de la démarche « Agir pour le Sud Vendée » afin d'apporter une meilleure vision de cette partie du département. Il devrait permettre d'alimenter de nombreux projets pour le territoire.

Le Président du Conseil régional  
des Pays de la Loire

Jacques AUXIETTE

Le directeur régional de l'Insee  
des Pays de la Loire

Jean-Paul FAUR

Émilie DEQUIDT (Insee)

Comme les territoires de même nature présentant une façade littorale, le Sud Vendée bénéficie d'une croissance soutenue de population liée à son attractivité résidentielle. Le maintien de cette attractivité dépendra à l'avenir de sa capacité à développer ses emplois, rendre accessibles ceux des grands pôles à proximité, et répondre aux besoins d'une population vieillissante et rurale. Plusieurs moteurs de l'emploi se dégageraient alors sur ce territoire, entre son potentiel productif et le développement d'activités présentielle en lien avec l'évolution de population (« silver économie », services, logements). Une structuration du territoire autour de points de centralité pourrait renforcer ces activités présentielle et ainsi appuyer le développement économique du territoire. Le coût des équipements étant élevé, ces enjeux d'aménagement de l'espace pourraient être réfléchis dans le cadre d'un projet global de territoire.

Le Sud Vendée, qui regroupe 107 communes pour huit intercommunalités, couvre près du tiers du département de la Vendée. Le territoire s'étend du littoral atlantique jusqu'aux Deux-Sèvres en passant par Fontenay-le-Comte et Luçon, principaux pôles d'emplois et de services du territoire. S'il est relativement déconnecté de la dynamique de l'agglomération nantaise, le Sud Vendée est en revanche situé à proximité de trois autres grands pôles au sens des aires urbaines (La Rochelle, Niort et La Roche-sur-Yon) avec lesquels les interactions sont fortes.

## Un territoire hétérogène doté d'atouts

Le Sud Vendée est composé de territoires de différentes natures. Il comprend des villes moyennes et des espaces plus ruraux, essentiellement à l'est, où l'agriculture est très présente. Il se caractérise également par une façade littorale à l'ouest et plusieurs autres attraits naturels, avec des sites classés et des réserves naturelles, une quarantaine de communes faisant partie du Parc interrégional du Marais poitevin. Le Sud Vendée dispose ainsi d'atouts liés à son positionnement géographique, ses espaces naturels et la proximité de grands pôles. Sa faible densité de population lui permet par ailleurs d'offrir du foncier à des prix abordables.

Le développement du Sud Vendée présente un certain nombre d'indicateurs favorables, au premier rang desquels figure son dynamisme démographique. Avec 120 200 habitants en 2010, la population du Sud Vendée a progressé de 0,9 % en moyenne par

an depuis 1999. Cette progression est comparable à celle d'un ensemble de territoires de même nature, appelé « référentiel », restant toutefois inférieure à la moyenne départementale.

## Les migrations résidentielles, un moteur à maintenir

Le fonctionnement du territoire, outre sa dynamique propre, dépend également de ses relations avec l'extérieur de la zone. Le dynamisme démographique actuel du Sud Vendée est lié uniquement à l'apport de population en provenance d'autres territoires. L'attractivité résidentielle est ainsi un enjeu central du développement du territoire, actuel comme à venir.

Sur la dernière décennie, la contribution du solde naturel à la croissance de population est nulle : la fécondité, bien qu'élevée, est en effet compensée par les nombreux décès liés à une population âgée. La hausse de population n'est ainsi portée que par les migrations résidentielles. Le Sud Vendée s'avère particulièrement attractif vis-à-vis de l'Île-de-France et de Poitou-Charentes, et gagne principalement des jeunes actifs et des nouveaux retraités. Tous âges confondus, les retraités représentent 44 % du gain net de population par les migrations. *A contrario*, le territoire perd de nombreux jeunes âgés de 15 à 24 ans qui partent du Sud Vendée afin de trouver un premier emploi ou de poursuivre leurs études.

Les migrations résidentielles contribuent au vieillissement de la population. En découlent des enjeux sur l'accueil et les

conditions de vie des populations plus âgées qui ont besoin d'équipements et de services spécifiques. En outre, si les tendances démographiques actuelles se maintenaient, l'âge moyen de la population passerait de 43 ans en 2010 à 47 ans en 2040, avec une forte progression de la part des personnes âgées de 65 ans ou plus, qui passerait de 22 % à 32 %. Cette poursuite du vieillissement pose la question de la durabilité d'un tel modèle de croissance de population, en l'absence de dynamique interne au territoire.

## Un niveau d'équipement à améliorer

Le maintien des migrations résidentielles constitue un enjeu important pour assurer le développement du Sud Vendée. Il dépend de nombreux facteurs, tels que l'image du territoire ou sa capacité à offrir des emplois, des équipements et services, ainsi que des logements adaptés aux besoins des habitants.

Outre le risque évoqué sur les équipements à destination des personnes âgées, il existe un enjeu plus général sur les équipements et services dans le domaine santé-social et le commerce. Si la quasi-totalité des équipements est présente sur le territoire, ceux-ci ne semblent toutefois pas être en nombre suffisant par rapport à la population présente. Les habitants du Sud Vendée disposent en effet de 50 services de santé et 47 équipements dans le commerce pour 10 000 habitants, contre respectivement 61 et 58 dans le référentiel. Même si la population peut recourir à certains

services dans les pôles situés en dehors du Sud Vendée, des temps d'accès beaucoup plus longs sont observés à l'est du territoire, dans les zones plus rurales. L'enjeu sur les équipements apparaît ainsi particulièrement fort pour répondre aux besoins d'une population qui continuerait de croître. En parallèle, un effort pourrait également être mené afin d'améliorer l'accessibilité des territoires. Le Sud Vendée apparaît notamment sous-équipé en transports en commun.

La question de l'offre en équipements rejoint celle de la structuration du territoire. Une solution serait de créer ou renforcer des points de centralité où la population, en particulier les personnes plus âgées, pourrait avoir accès à un ensemble d'équipements et de services, mais aussi à une offre d'habitat correspondant à son pouvoir d'achat. Le modèle pavillonnaire développé en Vendée est en effet jugé non durable par un certain nombre d'acteurs : le mouvement d'extension de ce type d'habitat à la périphérie des petits villages a le plus souvent conduit à une utilisation peu économe de la ressource foncière (cf. 3 800 ménages à loger chaque année en Vendée d'ici 2030, Insee Pays de la Loire, *Étude*, n°113, janvier 2013).

## Le Sud Vendée intégré dans un bassin d'emploi plus large

Concernant l'emploi, le territoire dispose d'une économie diversifiée : sur les 41 700 emplois qu'il compte, 63 % relèvent du secteur tertiaire et 19 % de l'industrie, une proportion supérieure de 4 points à celle du référentiel. Même si l'industrie est surreprésentée et qu'elle a fortement souffert de la crise économique, le territoire bénéficie d'une croissance de l'emploi de 12 % entre 1999 et 2010, très proche de celle du référentiel. Ce dynamisme est toutefois moins marqué que dans le département (+ 21 %). Le repli de l'industrie et de l'agriculture s'avère plus modéré que dans le territoire de référence. Le Sud Vendée peut en effet s'appuyer sur une spécialisation dans des secteurs industriels en croissance, notamment dans la métallurgie et la

fabrication de produits métalliques ou la fabrication de matériels de transports, où le territoire est spécialisé.

En lien avec son tissu économique, le territoire comprend davantage d'actifs peu qualifiés : la part des ouvriers y est plus élevée que dans le référentiel, tandis que les cadres, professions intermédiaires et employés sont moins présents. Si ce profil de population active peut intéresser de nombreuses entreprises présentes ou à créer sur le territoire, un enjeu semble se dégager quant à l'attractivité des métiers. Les personnes en emploi dans la zone disposent en effet de salaires moins élevés. Les temps partiels féminins sont en outre plus fréquents. Ainsi, en termes de niveau de vie, un ménage du Sud Vendée sur dix dispose de moins de 8 000 euros par unité de consommation en 2011, un montant proche du référentiel mais inférieur de 12 % au niveau départemental.

Pour autant, le territoire profite de sa proximité avec les pôles de la Rochelle, Niort et la Roche-sur-Yon, qui peuvent fournir des emplois, y compris plus qualifiés, aux actifs du Sud Vendée. Ainsi, près d'un quart des actifs ayant un emploi et résidant en Sud Vendée quitte quotidiennement le territoire pour aller travailler.

## Un potentiel de développement économique

Le gain de population par le jeu des migrations pourrait alimenter l'économie présente. Le Sud Vendée bénéficierait ainsi d'un levier supplémentaire pour soutenir son développement économique, à condition d'accompagner les mutations en cours, que ce soit dans l'industrie, l'agriculture ou les activités de la sphère présente.

Le développement des activités présentes pourrait intervenir via différents secteurs. En plus du développement de l'emploi lié au déploiement de nouveaux équipements et services pour répondre à la croissance de la population, le vieillissement des habitants pourrait s'accompagner d'opportunités d'embauches dans les métiers

de la « silver économie ». Le tourisme pourrait également être un moteur de l'économie locale sur le littoral comme dans l'intérieur des terres. La capacité d'accueil du Sud Vendée est en effet nettement inférieure à celle du référentiel, avec 53 lits touristiques par km<sup>2</sup> en 2013 (contre 72).

## Des enjeux communs aux territoires composant le Sud Vendée

Les conditions de vie des habitants du Sud Vendée contribuent à l'image du territoire, un enjeu fort qui s'est dégagé de la démarche « Agir pour le Sud Vendée » initiée par la Région. La qualité de vie est en effet indispensable pour attirer les populations et développer l'emploi. Le Sud Vendée, qui dispose d'aménités environnementales, peut valoriser son cadre de vie agréable. Une large part du territoire est en effet couverte par des espaces naturels. Un quart du territoire fait d'ailleurs l'objet d'une protection de niveau européen, contre seulement 10 % dans le référentiel et 14 % en moyenne en Vendée.

Le lien entre les territoires est également central en termes d'aménagement pour cette zone relativement hétérogène qu'est le Sud Vendée. Un certain nombre de problématiques sont en effet communes aux différents territoires composant le Sud Vendée, qu'il s'agisse de l'image du territoire, de la gestion des migrations, du développement des équipements, de l'offre d'emplois ou du positionnement du Sud Vendée par rapport aux grands pôles situés à proximité. Une gestion de l'ensemble de ces questions dans le cadre d'un projet global de territoire permettrait d'assurer un développement cohérent et maîtrisé de l'espace à l'échelle du Sud Vendée.

Un enjeu spécifique existe par ailleurs sur les communes de l'Aiguillon-sur-Mer, la Faute-sur-Mer et la Tranche-sur-Mer, particulièrement touchées par la tempête Xynthia de février 2010, qui cherchent à redynamiser leur économie via de nouveaux projets de territoire.

# Un territoire hétérogène, soumis à plusieurs influences

Émilie DEQUIDT (Insee)

Avec ses 107 communes, le Sud Vendée est un territoire peu dense aux influences diverses, que ce soit au sein de la zone ou en interaction avec l'extérieur. S'il est principalement organisé autour des pôles urbains de Fontenay-le-Comte et Luçon, le Sud Vendée comprend également des communes plus rurales à l'est, tournées vers l'agriculture, tandis que l'ouest est marqué par sa façade littorale. Celle-ci est source d'activité touristique et constitue l'un des atouts du Sud Vendée en termes d'aménités environnementales. À cette hétérogénéité du territoire, s'ajoute la particularité d'être situé entre trois grandes aires urbaines : La Roche-sur-Yon, Niort et La Rochelle. Cette proximité peut être un atout pour les habitants en termes d'accès à l'emploi et aux services, mais également constituer un facteur de concurrence pour le territoire.

Le territoire nommé « Sud Vendée » dans cette publication est une zone située en bordure de la région des Pays de la Loire, couvrant le sud du département de la Vendée. Elle s'étend de la commune de Benet à l'est jusqu'à celle de la Tranche-sur-Mer sur le littoral, et se prolonge au nord jusqu'aux communes de Château-Guibert et Menomblet, en passant par Mareuil-

sur-Lay-Dissais, Sainte-Hermine, La Châtaigneraie, ainsi que Luçon et Fontenay-le-Comte.

## Un vaste territoire mêlant plusieurs influences

Le Sud Vendée est un vaste territoire : constitué de 107 communes, il couvre huit intercommunalités et près d'un

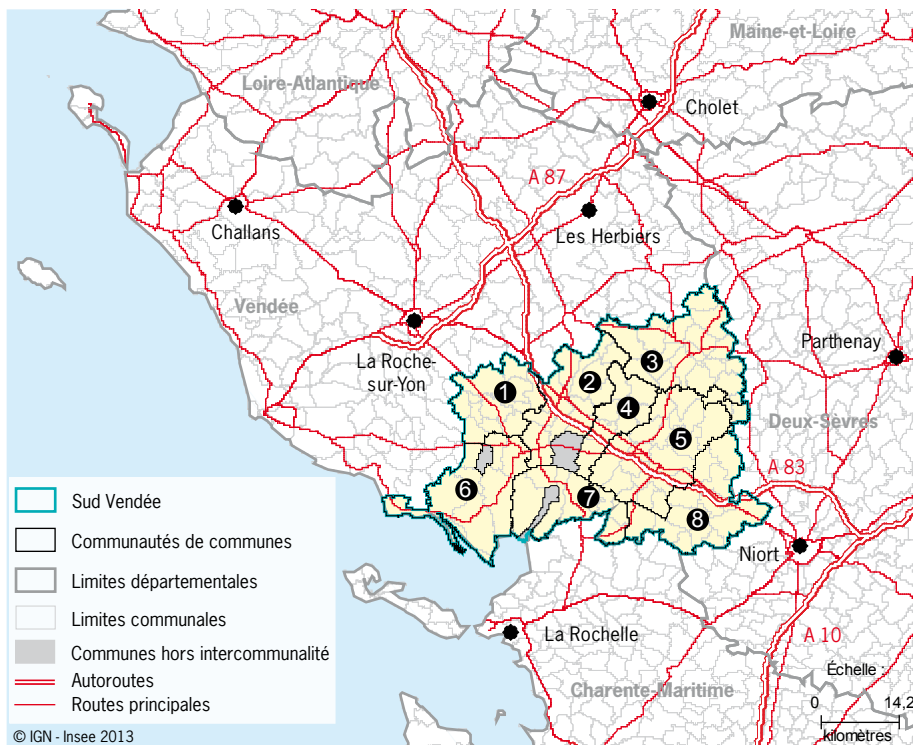
tiers du département de la Vendée. La densité d'habitants y est faible, avec 120 200 personnes recensées en 2010, soit 59 habitants par km<sup>2</sup>. Le territoire apparaît assez hétérogène, même s'il est organisé autour de deux points de centralité. La moitié est du territoire est structurée autour du grand pôle de Fontenay-le-Comte, au sens du zonage en aires urbaines, qui regroupe 27 800 habitants avec sa couronne, soit 23 % de la population du Sud Vendée. Cette partie du territoire comprend également le petit pôle de la Châtaigneraie et des zones plus rurales, tournées vers l'agriculture. La moitié ouest du Sud Vendée est, quant à elle, organisée autour du moyen pôle de Luçon comptant 11 800 habitants avec sa couronne, soit 10 % de la population totale. La spécificité de cette partie ouest est sa façade littorale et le développement d'activités touristiques, principalement sur la côte. Le littoral, et plus largement les espaces naturels, sont en effet une caractéristique forte du Sud Vendée, couvert en partie par le Parc interrégional du Marais poitevin.

## Un territoire situé entre trois grands pôles

Une autre particularité du territoire est sa situation entre trois grands pôles : La Roche-sur-Yon, Niort et La Rochelle. Si ces derniers peuvent jouer le rôle de pôles d'emplois et de services pour les habitants du Sud Vendée, la proximité de ces agglomérations constitue un facteur de concurrence pour le pôle de Fontenay-le-Comte, de

## Un territoire composé de huit communautés de communes

Intercommunalités au 1<sup>er</sup> janvier 2013



Communautés de communes :

- |                            |                             |                            |
|----------------------------|-----------------------------|----------------------------|
| ① Pays Mareillais          | ④ Pays de l'Hermenault      | ⑦ Isles du Marais Poitevin |
| ② Pays de Sainte-Hermine   | ⑤ Pays de Fontenay-le-Comte | ⑧ Vendée, Sèvre, Autise    |
| ③ Pays de la Châtaigneraie | ⑥ Pays né de la mer         |                            |



taille plus modeste. Ne disposant pas du même niveau d'infrastructures et d'équipements, le Sud Vendée n'a pas la même capacité de rayonnement. La question de l'accessibilité du territoire est centrale de ce point de vue, avec notamment le projet d'autoroute A831 reliant les autoroutes A83 et A837 à hauteur de Fontenay-le-Comte et Rochefort. La démarche « Agir pour le Sud Vendée », menée par la Région en 2013, a par ailleurs mis en évidence un déficit d'image pour le territoire par rapport au reste du département, la Vendée étant bien positionnée sur plusieurs indicateurs économiques et sociaux.

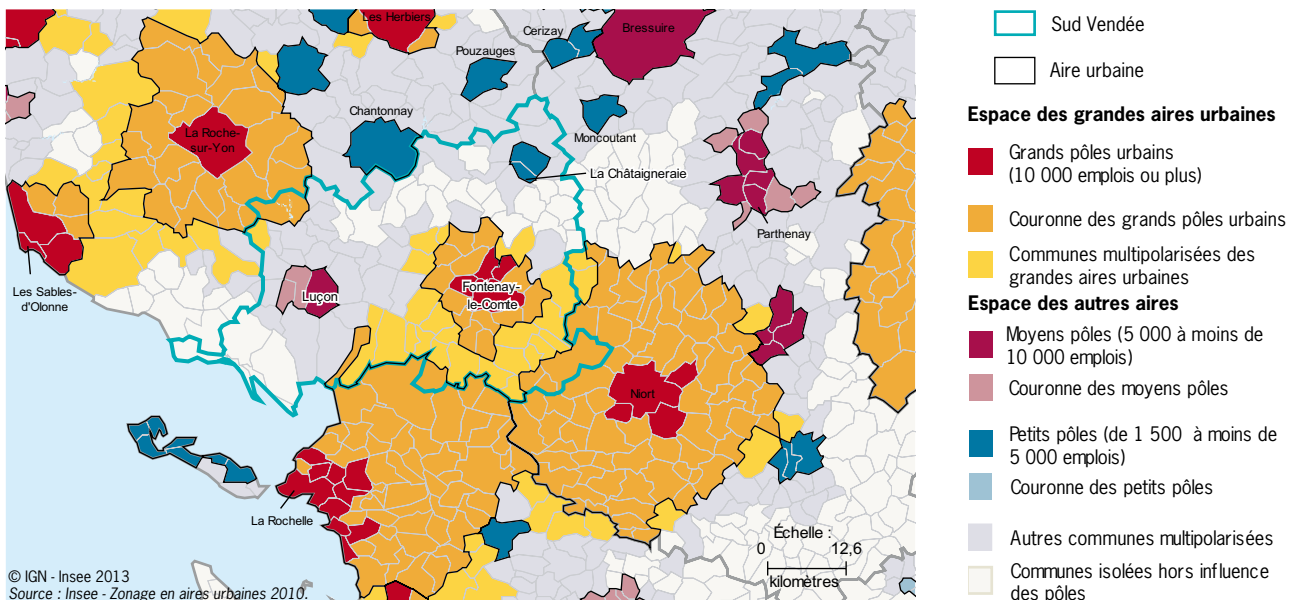
## Un enjeu en termes de coopération intercommunale

Si les différents territoires composant le Sud Vendée présentent une grande diversité, ils partagent des enjeux de développement et d'aménagement du territoire : préservation de la biodiversité, évolution du tourisme, ou encore attractivité résidentielle. Dès lors, se pose la question d'un développement cohérent et maîtrisé du Sud Vendée, territoire qui n'est doté d'aucun Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Ces problématiques doivent en effet être articulées à différents niveaux

géographiques au sein du territoire : entre l'est et l'ouest, d'une part, le littoral, le rétro-littoral et l'intérieur des terres, d'autre part. Un enjeu spécifique existe par ailleurs sur les communes de l'Aiguillon-sur-Mer, la Faute-sur-Mer et la Tranche-sur-Mer, particulièrement touchées par la tempête Xynthia de février 2010. Outre les relations au sein du territoire, se dessine également un enjeu de positionnement du Sud Vendée au regard du département et des grands pôles situés à proximité.

### Deux points de centralité : Fontenay-le-Comte et Luçon

Situation selon le zonage en aires urbaines



## Méthodologie

### Le référentiel de comparaison

Dans cette étude, l'analyse est menée relativement à un référentiel de comparaison composé de sept zones présentant des caractéristiques similaires au Sud Vendée, en termes de nature et de fonction du territoire. Chacune est située en bordure de département, possède une façade littorale sur la Manche ou l'Atlantique, est constituée d'un regroupement d'intercommunalités, comprend un unique grand pôle (Dax, Rochefort, Saint-Lô, Abbeville, Morlaix, Guingamp ou Challans) et se situe à proximité d'une ou plusieurs grandes agglomérations.

### Population dans le Sud Vendée et le référentiel de comparaison en 2010

	Nombre de communes	Population de la zone	Population de la commune pôle
<b>Sud Vendée</b>	<b>107</b>	<b>120 200</b>	<b>14 300</b>
Référentiel (en moyenne)	110	129 800	18 600
dont Dax	135	168 300	20 700
Morlaix	74	137 300	15 400
Saint-Lô	166	133 400	18 700
Rochefort	111	128 000	25 100
Guingamp	102	117 600	7 300
Challans	38	115 100	18 700
Abbeville	141	109 000	24 200

Source : Insee, RP2010 exploitation principale.

# Une croissance de la population portée par les migrations

## Une population en croissance, mais vieillissante

Magali JULÉ (Insee)

Le Sud Vendée compte 120 200 habitants en 2010. Sur la dernière décennie, le territoire connaît une croissance de population dynamique (+ 0,9 % par an), comparable à celle du référentiel (+ 1,0 %) mais inférieure à celle du département (+ 1,5 %). D'ici 2040, selon des hypothèses démographiques tendancielles, la population devrait continuer de croître, au rythme de + 0,7 % en moyenne chaque année. Cette hausse serait le reflet de l'attractivité résidentielle du territoire, comme entre 1999 et 2010. Le gain de population serait dû pour plus des trois quarts à des personnes âgées de 65 ans ou plus. La croissance de la population s'accompagnerait ainsi de la poursuite du vieillissement des habitants du Sud Vendée, déjà relativement âgés. De cette population en croissance mais vieillissante, découleraient des enjeux en termes d'accueil des nouvelles populations et de conditions de vie des personnes âgées.

Le Sud Vendée se compose de deux communes principales : Fontenay-le-Comte et Luçon. Elles comprennent respectivement 14 300 et 9 600 habitants en 2010, soit au total 20 % de la population de la zone. En dehors de ces deux principaux pôles, le territoire est structuré par un réseau de pôles secondaires, Benet notamment (3 700 habitants), commune assez étendue à la frontière des Deux-Sèvres qui appartient à la couronne du grand pôle de Niort. Le maillage du territoire comprend également plusieurs communes de 2 000 à 3 000 habitants, comme La Tranche-sur-Mer et L'Aiguillon-sur-Mer sur le littoral, ainsi que les pôles d'équipements et de services de Mareuil-sur-Lay-Dissais, la Châtaigneraie et

Sainte-Hermine à l'intérieur des terres. Le reste du territoire est composé de nombreuses petites communes rurales.

### Un dynamisme de la population récent

Entre 1999 et 2010, le nombre d'habitants du Sud Vendée a progressé de 11 000 personnes pour atteindre 120 200 habitants. Cette forte hausse de population, avec une croissance annuelle moyenne de + 0,9 %, est comparable à celle du référentiel (+ 1,0 %). Elle est en revanche en-dessous du niveau départemental (+ 1,5 %), la Vendée étant l'un des départements dont la population croît le plus en France. Le dynamisme démographique

du Sud Vendée marque une rupture par rapport aux deux décennies précédentes, au cours desquelles la population était stable (+ 0,1 % par an sur les périodes 1982-1990 et 1990-1999). Dans le référentiel, le retour de la croissance de la population a démarré plus précocement, dès la période 1990-1999 (+ 0,3 %).

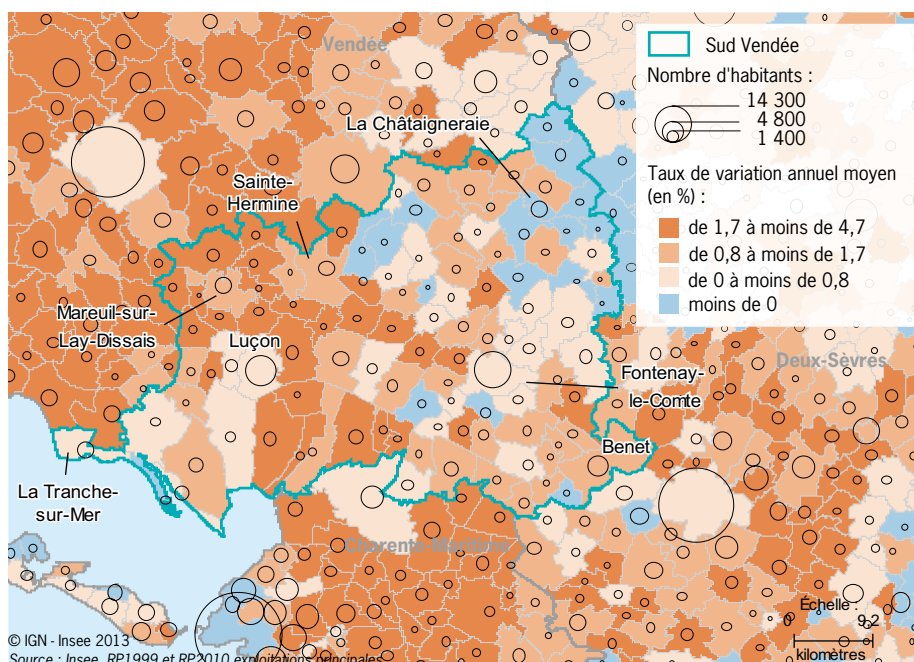
La croissance démographique n'est pas homogène sur l'ensemble du Sud Vendée. En effet, la population augmente plus vite à l'ouest qu'au nord-est du territoire, composé de communes plus rurales où la population diminue. Sur les dix dernières années, parmi les communes les plus dynamiques, se trouvent Longèves (taux d'accroissement annuel moyen de + 2,8 %), contiguë à Fontenay-le-Comte, Château-Guibert (+ 2,5 %), qui fait partie de la couronne du grand pôle de la Roche-sur-Yon, ainsi que Champagné-les-Marais sur le littoral, Nioul-sur-l'Autise en bordure des Deux-Sèvres et Sainte-Gemme-la-Plaine à côté de Luçon, qui connaissent une évolution légèrement supérieure à 2,0 %. La croissance est plus faible dans les communes de Benet (+ 1,3 %), Fontenay-le-Comte (+ 0,4 %) et Luçon (+ 0,3 %), qui connaissent toutefois des gains importants de population en volume.

### Les migrations, seul moteur de la croissance de population

La croissance d'une population découle de deux phénomènes combinés : l'apport du solde naturel, qui résulte

### Une croissance de population dynamique dans l'ouest du Sud Vendée

Population en 2010 et évolution annuelle moyenne entre 1999 et 2010 par commune (en %)



de l'excédent des naissances sur les décès, et celui du solde migratoire, qui mesure l'écart entre les entrées et les sorties du territoire. Entre 1999 et 2010, le dynamisme démographique du Sud Vendée repose uniquement sur l'apport migratoire (+ 0,9 % par an), comme pour le référentiel. Le territoire s'avère particulièrement attractif pour les jeunes actifs et les nouveaux retraités (cf. chapitre p.10). Le solde naturel, très légèrement négatif, n'a pas d'impact sur la croissance de la population. Malgré un indicateur conjoncturel de fécondité élevé (2,2 enfants par femme en 2010), le nombre de naissances dans le Sud Vendée ne compense pas complètement celui des décès, en raison de la

part importante des personnes âgées dans la population.

## Une croissance qui resterait dynamique à l'horizon 2040

Si les tendances démographiques observées sur la période récente en termes de fécondité, de mortalité et de migrations se maintenaient, le Sud Vendée compterait environ 148 000 habitants en 2040. La croissance de population du Sud Vendée resterait ainsi dynamique : + 0,7 % chaque année en moyenne entre 2010 et 2040, ce qui représenterait un gain de plus de 900 nouveaux habitants par an. Cette croissance de la population deviendrait ainsi légèrement supérieure

à celle du référentiel (+ 0,6 %) mais resterait inférieure à celle de la Vendée (+ 1,0 %), département qui se classerait au 2<sup>e</sup> rang parmi l'ensemble des départements métropolitains en termes de vitalité démographique.

Entre 2010 et 2040, la croissance de la population du Sud Vendée continuerait d'être portée par les migrations résidentielles, mais de manière un peu plus modérée (+ 0,8 % par an) qu'entre 1999 et 2010. Quant au solde naturel, il serait légèrement plus déficitaire (- 0,1 % par an).

## Une population toujours plus âgée

Un tel scénario doit toutefois être interprété avec précaution, car plus des trois quarts du gain de population proviendraient de personnes de 65 ans ou plus, avec des enjeux relatifs à l'accueil des populations âgées. À terme, si les équipements et services devenaient insuffisants, le territoire pourrait devenir moins attractif pour les retraités et les tendances migratoires pourraient s'inverser. Selon une hypothèse de poursuite des tendances actuelles, le vieillissement de la population observé ces dernières années se poursuivrait à l'horizon 2040. L'âge moyen des habitants du Sud Vendée passerait de 43 ans en 2010 à 47 ans en 2040, comme pour le référentiel. La population du Sud Vendée, déjà relativement âgée, resterait ainsi plus âgée d'un an en moyenne par rapport au département.

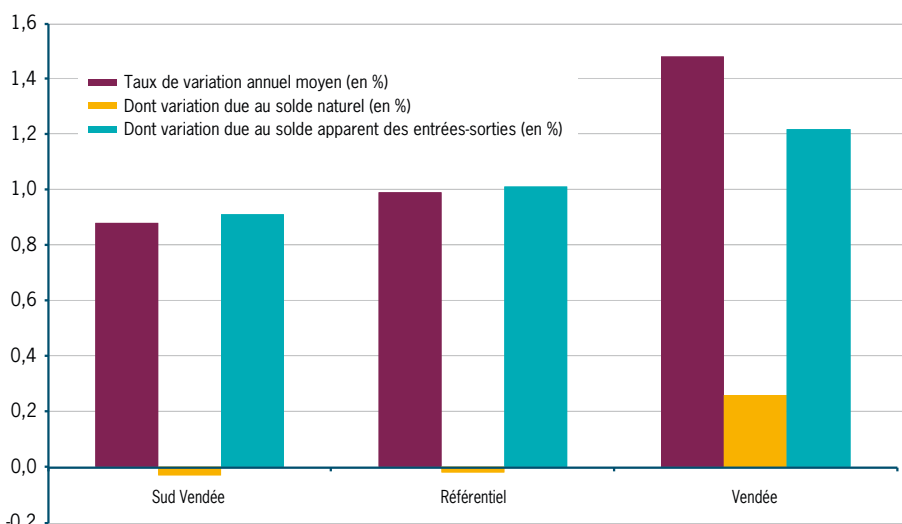
En 2040, la structure de la population par âge serait profondément modifiée : le vieillissement de la population se traduirait par une augmentation de 10 points de la part des personnes âgées de 65 ans et plus, qui atteindrait 32 % en 2040. Inversement, la part des personnes de 25 à 64 ans diminuerait fortement (- 9 points) pour s'établir à 42 %. Le volume de personnes en âge de travailler serait malgré tout en légère hausse (+ 3 % entre 2010 et 2040).

## Une croissance de la population source d'enjeu

Avec son littoral, ses zones humides protégées et son massif forestier important, le Sud Vendée possède une

### Les migrations, seul moteur de la croissance de population

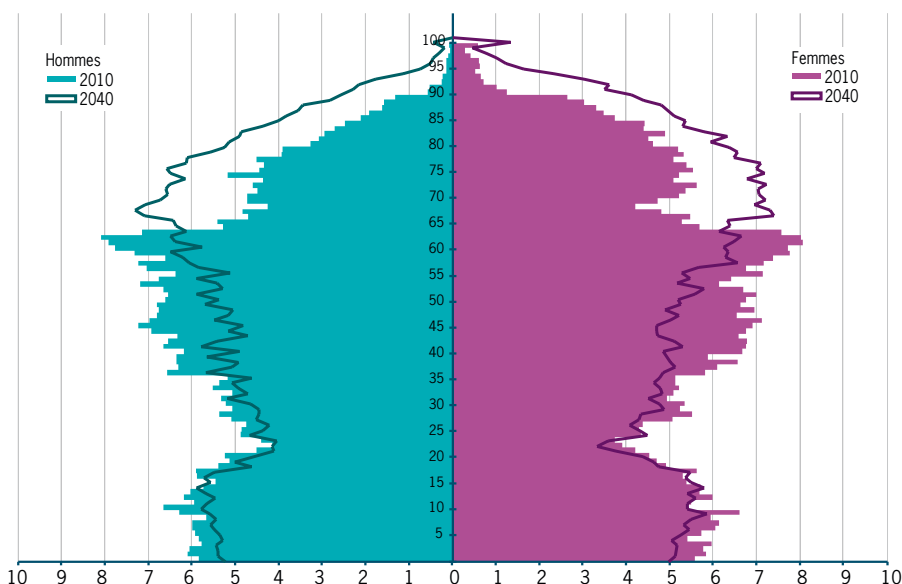
Évolution annuelle moyenne de la population entre 1999 et 2010 (en %)



Source : Insee, RP1999 et RP2010 exploitations principales.

### Un vieillissement de la population qui se poursuit à l'horizon 2040

Pyramide des âges de la population du Sud Vendée en 2010 et 2040 (en ‰)



Source : Insee, Omphale 2010 scénario central.





diversité patrimoniale remarquable (cf. chapitre p.18). Si la croissance démographique est un atout pour le territoire, elle constitue également un enjeu d'aménagement pour l'accueil de ces populations et un enjeu de cohésion interne au territoire, en préservant les équilibres entre milieu naturel et constructions nouvelles. S'il est relativement épargné à l'heure actuelle, le littoral pourrait avoir à faire face à une accélération de l'artificialisation des sols et à des tensions sur le foncier disponible. Par ailleurs, le moteur de cette croissance, fondée uniquement sur les migrations résidentielles, n'est pas sans poser la question de la dynamique interne au territoire. Enfin, avec la poursuite du vieillissement de la population, alors que celle-ci est déjà relativement âgée, l'évolution de la densité médicale et du niveau d'équipement en structures d'accueil pour personnes âgées devrait constituer un enjeu pour le Sud Vendée dans les années à venir. Elle pourrait également amener des opportunités d'emploi avec le développement de la « silver économie ».

## Définitions

Le **solde naturel** est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période.

Le **solde migratoire** est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de l'année. Ce concept est indépendant de la nationalité.

L'**indicateur conjoncturel de fécondité** mesure le nombre d'enfants qu'aurait une femme tout au long de sa vie, si les taux de fécondité observés l'année considérée à chaque âge demeuraient inchangés.

## Pour en savoir plus :

Julé M. et Martin S., **3 800 ménages à loger chaque année en Vendée d'ici 2030**, Insee Pays de la Loire, *Études*, n°113, janvier 2013.

Lerenard A., **Population légale 2010 en Vendée : l'attractivité se poursuit**, Insee Pays de la Loire, *Faits et Chiffres*, n°462, décembre 2012.

Julé M. et Martin S., **Les territoires de la Vendée face aux enjeux d'une forte attractivité démographique**, Insee Pays de la Loire, *Études*, n°97, septembre 2011.

Bonnefoy V. et Gicquaud N., **Vendée : 240 000 habitants supplémentaires d'ici 2040**, Insee Pays de la Loire, *Informations statistiques*, n°388, décembre 2010.

Bonnefoy V. et Gicquaud N., **900 000 habitants de plus en 2040 dans les Pays de la Loire**, Insee Pays de la Loire, *Études*, n°90, décembre 2010.

## CHIFFRES CLÉS

	Sud Vendée	Référentiel	Vendée
<b>Population 2010</b>	<b>120 200</b>	<b>129 800*</b>	<b>634 800</b>
Évolution depuis 1999 (en moyenne annuelle, en %)	0,9	1,0	1,5
dont solde naturel (en moyenne annuelle, en %)	- 0,0	- 0,0	0,3
solde migratoire (en moyenne annuelle, en %)	0,9	1,0	1,2
Densité de population (nombre d'habitants au km <sup>2</sup> )	59,4	80,0	94,5
Indice de jeunesse (moins de 25 ans/65 ans ou plus)	1,2	1,3	1,4
Part des 65 ans ou plus (en %)	22,1	21,5	19,8
<b>Population 2040</b>	<b>148 400</b>	<b>157 400*</b>	<b>843 800</b>
Évolution depuis 2010 (en moyenne annuelle, en %)	0,7	0,6	1,0
dont solde naturel (en moyenne annuelle, en %)	- 0,1	- 0,2	0,1
solde migratoire (en moyenne annuelle, en %)	0,8	0,8	0,9
Indice de jeunesse (moins de 25 ans/65 ans ou plus)	0,8	0,8	0,9
Part des 65 ans ou plus (en %)	32,1	32,0	30,2

\* Moyenne du référentiel

Sources : Insee, RP2010 exploitation principale, Omphale 2010 scénario central.

## Méthodologie

### Les projections de population

Les projections de population du Sud Vendée sont fondées sur des données de population au 1<sup>er</sup> janvier 2007 issues du recensement de la population. Des projections de population sont réalisées à l'aide du modèle « Omphale 2010 » qui applique, avec un pas quinquennal, pour chaque sexe et âge, des quotients d'émigration bilocalisés et des quotients de fécondité et de mortalité, propres aux populations correspondantes. Ces projections à pas quinquennal sont ensuite annualisées et les indicateurs calculés à partir du point 2010. Les divers quotients sont déterminés en ne prenant en compte que les tendances de fécondité, de mortalité et de migrations du Sud Vendée observées par le passé.

Le **scénario central** repose sur une poursuite des tendances observées précédemment :

- le maintien des taux de fécondité par âge du Sud Vendée à leur niveau de 2007 ;
- la baisse de la mortalité au même rythme que la tendance « centrale » de France métropolitaine ;
- la ventilation locale de l'hypothèse nationale d'un solde avec l'étranger de 100 000 personnes par an.

Les dynamiques de peuplement sont décrites sous l'hypothèse que ces tendances se répliquent au fil des ans sans intégrer les réactions complexes qu'elles peuvent susciter (impact sur le marché foncier, impact et effets correctifs des politiques publiques territoriales, etc.). Ces projections ne peuvent donc pas s'assimiler à des prévisions : il n'est pas affecté *a priori* de probabilité aux hypothèses retenues.

## Un territoire attractif, mais qui peine à retenir ses jeunes

Nicole GICQUAUD (Insee)

Depuis dix ans, le dynamisme démographique du Sud Vendée est porté par les migrations résidentielles. En cinq ans, plus de 16 000 personnes sont venues s'installer sur le territoire tandis que 12 000 l'ont quitté. Sur cette période, le Sud Vendée a ainsi vu sa population croître de plus de 800 habitants en moyenne chaque année sous l'effet des migrations. Le territoire gagne de nombreux habitants en provenance d'Île-de-France et de Poitou-Charentes ; il en perd avec le reste des Pays de la Loire, notamment avec les agglomérations de Nantes et de la Roche-sur-Yon. Le territoire est particulièrement attractif pour les jeunes actifs et encore plus pour les nouveaux retraités. En revanche, nombreux sont les 15 à 24 ans qui le quittent afin de poursuivre leurs études ou accéder à un premier emploi.

Le Sud Vendée est attractif, comme la plupart des territoires possédant une façade littorale et situés à l'ouest de la France. Entre 2003 et 2008, 16 100 personnes s'y sont installées quand 12 000 en sont parties. Ainsi, au jeu des migrations, le territoire a gagné en moyenne 820 habitants par an. En termes de renouvellement de population, un habitant du territoire sur six en 2008 est arrivé au cours des cinq années précédentes.

### Un territoire attractif mais qui peine à garder ses habitants

Si le Sud Vendée gagne des habitants par les migrations résidentielles, le solde des entrées et sorties de la zone est toutefois légèrement moins favorable que dans le référentiel de comparaison. En effet, entre 2003 et 2008, le solde migratoire présente un gain de 38 personnes supplémentaires pour 1 000 habitants présents en Sud Vendée, contre 44 pour le référentiel. Le Sud Vendée attire autant les habitants en provenance de l'extérieur de la zone que le territoire de comparaison, mais il peine davantage à garder ses habitants : pour 1 000 personnes présentes, 149 sont venues s'y installer (150 dans le référentiel) mais 111 en sont parties (106 dans le référentiel).

### Gain de population avec l'Île-de-France et Poitou-Charentes

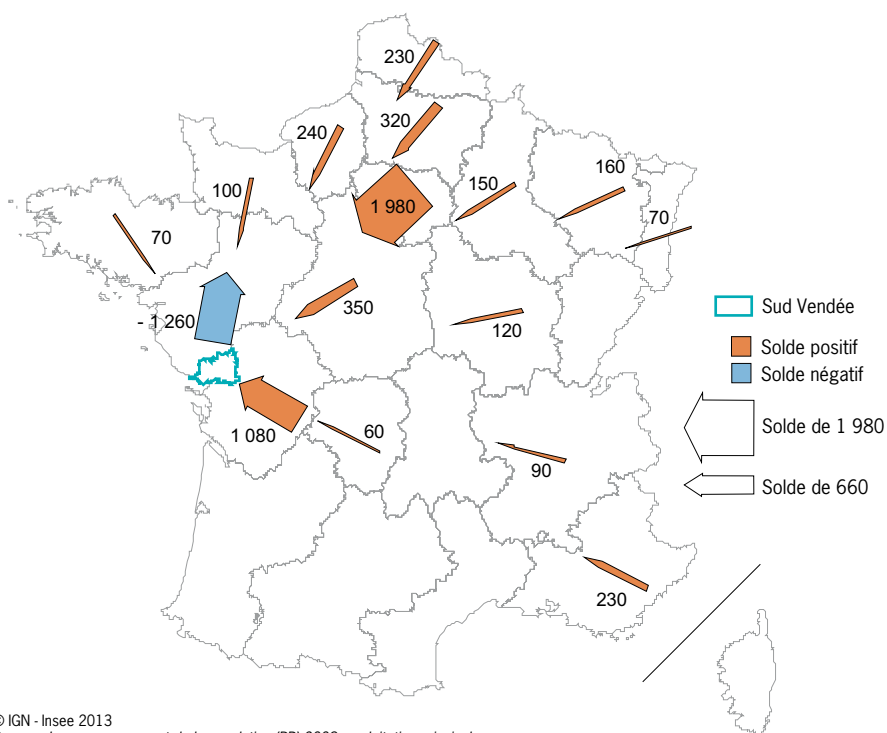
En volume, les principaux flux sont réalisés avec le reste des Pays de la

Loire et les régions limitrophes. Ainsi, respectivement 30 % et 23 % des entrées, de même que 50 % et 22 % des sorties, sont réalisées avec le reste de la région et avec Poitou-Charentes. Le territoire gagne des habitants dans ses échanges avec la quasi-totalité des régions françaises. Il est particulièrement attractif pour les Franciliens : avec 2 000 habitants supplémentaires en cinq ans, les échanges avec l'Île-de-France représentent près de la moitié du gain net de population du territoire.

Les arrivées en provenance de cette région sont en effet très nombreuses (16 % des entrées), contrairement aux départs. La population du territoire augmente également de près de 1 100 personnes supplémentaires en cinq ans grâce aux migrations avec la région Poitou-Charentes. Un gain important est en effet enregistré vis-à-vis de l'aire urbaine de la Rochelle, tandis que les flux sont équilibrés avec celle de Niort. À l'inverse, le solde migratoire est largement négatif avec le reste

### Un territoire attractif pour de nombreux Franciliens

Principaux soldes migratoires entre le Sud Vendée et les régions de France métropolitaine entre 2003 et 2008





des Pays de la Loire : près de 1 300 habitants en moins au jeu des migrations entre 2003 et 2008. Le déficit est particulièrement marqué dans les échanges avec les aires urbaines de la Roche-sur-Yon (- 420 personnes) et Nantes (- 320).

### Les nouveaux arrivants ne s'installent pas uniquement sur le littoral

Différents phénomènes peuvent expliquer la localisation des nouveaux habitants sur le territoire. Si les communes de Fontenay-le-Comte et Luçon sont les principaux bénéficiaires des flux migratoires avec 23 % des arrivants, les communes situées à l'ouest du territoire sont souvent prisées, et plus particulièrement celles du littoral qui attirent de nombreux retraités. La périurbanisation est présente dans certaines communes situées aux franges des aires urbaines, comme Benet, qui concentre 41 % des arrivants de Niort, ou les communes des Isles du Marais poitevin où s'installe une grande majorité des migrants en provenance de la Rochelle ou Marans.

### Un déficit migratoire auprès des jeunes

Les migrations résidentielles sont fortement liées au cycle de vie. L'attractivité du Sud Vendée est portée par les jeunes actifs et les nouveaux retraités, tandis que les 15-24 ans quittent le territoire. Entre 2003 et 2008, trois personnes sur dix ayant quitté le Sud Vendée sont en effet âgées de 15 à 24 ans. Les départs sont particulièrement nombreux chez les 20-24 ans : rapporté à la population hors migrations, pour 100 habitants de cette tranche d'âge, le territoire accuse un déficit de 14 personnes, quand il est limité à 5 pour les personnes de 15 à 19 ans. Ces pertes sont un peu plus nombreuses que dans le référentiel, où ce sont respectivement 13 et 4 jeunes de ces tranches d'âge qui partent de la zone pour 100 présents. Les jeunes ont tendance à quitter le territoire afin de trouver un premier emploi ou de poursuivre leurs études en intégrant une filière de formation absente du territoire.

Ce constat se vérifie au niveau des catégories socioprofessionnelles : le solde migratoire est fortement déficitaire pour les élèves et étudiants, et ce de manière encore plus marquée que pour le référentiel. Ainsi, pour 100 élèves ou étudiants résidant dans le Sud Vendée, le territoire en perd 16, contre 14 dans le référentiel. En 2008, parmi les 1 900 étudiants qui sont partis du territoire au cours des cinq années précédentes, 21 % se sont installés à Nantes, 11 % à la Roche-sur-Yon, 6 % à Angers, comme à Poitiers ou la Rochelle.

### Une attractivité pour les jeunes actifs et les nouveaux retraités

Pour toutes les autres tranches d'âge, le territoire est attractif. Il gagne respectivement 9 et 10 habitants supplémentaires pour 100 présents, pour les tranches 30-39 ans et 55-64 ans. Comme dans le référentiel, le bilan migratoire est nettement positif pour les retraités, avec des flux très importants en volume, en particulier pour les jeunes retraités : entre 2003 et 2008, 1 500 retraités âgés de 55 à 64 ans arrivent pour 400 départs, soit un gain net de 1 100 personnes. Pour les retraités de tous âges, le gain net s'établit à 1 800 personnes supplémentaires pour la zone en cinq ans. Les retraités représentent ainsi 44 % du gain net de population par les migrations sur la période.

Le Sud Vendée est également attractif pour les actifs, et notamment les 25-39 ans. Toutefois, concernant les cadres et dans une moindre mesure les professions intermédiaires, sur l'ensemble des tranches d'âge, le gain du Sud Vendée est nettement plus modéré que celui du référentiel. Ainsi, quand le référentiel gagne 7 cadres supplémentaires pour 100 présents dans la population, le gain pour le Sud Vendée en est de seulement 3.

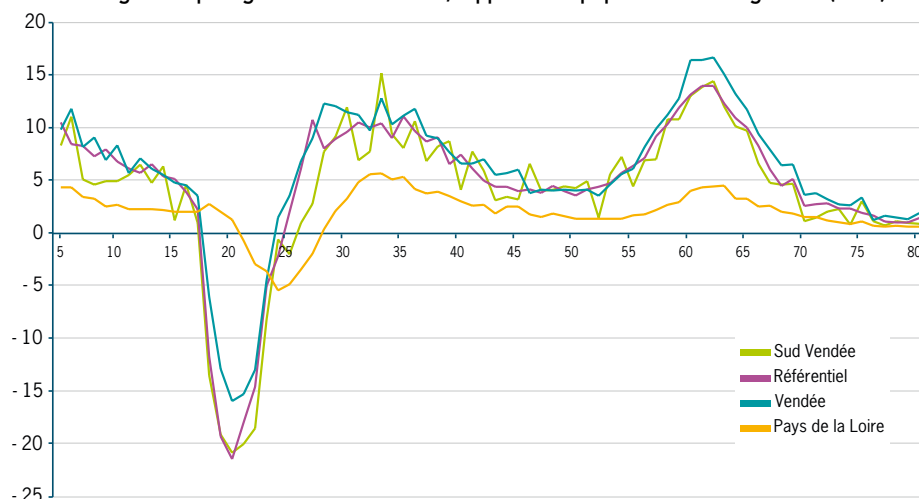
Ces arrivées s'expliquent en partie par un « retour au pays ». Parmi les retraités qui arrivent de la région Poitou-Charentes, trois sur dix sont natifs de la Vendée. C'est également le cas, bien que dans une moindre mesure, pour les arrivants d'Île-de-France : 16 % des retraités en provenance de cette région étaient nés en Vendée, comme 23 % des cadres et 25 % des artisans, commerçants et chefs d'entreprise franciliens ayant migré vers le Sud Vendée.

### Retraités en hausse, étudiants en baisse

En 2010, la population résidant dans le Sud Vendée se distingue par une forte proportion de retraités, à hauteur de 36 % de la population âgée de 15 ans ou plus, contre 34 % dans le référentiel et 33 % en Vendée. Leur part progresse de 6 points entre 1999 et 2010, un rythme plus rapide que dans le référentiel (+ 5 points) mais similaire

#### Le Sud Vendée peine à retenir ses jeunes

Solde migratoire par âge entre 2003 et 2008, rapporté à la population hors migrations (en %)



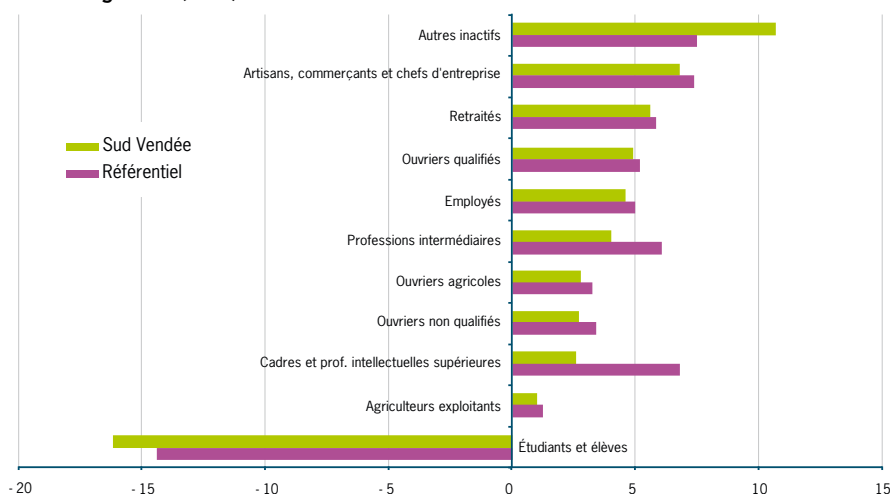
Note : Pour des raisons de lisibilité, les âges au-delà de 80 ans ne sont pas représentés. Source : Insee, RP2008 exploitation principale.

à celui du département. Si en volume les retraités résident principalement dans les communes de Fontenay-le-Comte et Luçon, ils sont en proportion plus nombreux sur le littoral, comme à l'Aiguillon-sur-Mer, la Faute-sur-Mer ou la Tranche-sur-Mer, où ils représentent plus de la moitié de la population de 15 ans ou plus.

À l'image du tissu productif de la zone, le Sud Vendée comprend davantage d'ouvriers que le référentiel (17 % contre 16 % en 2010), tandis que les cadres, professions intermédiaires et employés, qui représentent respectivement 4 %, 10 % et 15 % de la population âgée de 15 ans ou plus dans le Sud Vendée, sont un peu moins présents. Le territoire se distingue également par une diminution un peu plus marquée de la part des étudiants par rapport au référentiel : 5 % en 2010, en recul de 2,4 points par rapport à 1999.

## Un important déficit d'étudiants

Solde migratoire par catégorie socioprofessionnelle entre 2003 et 2008, rapporté à la population hors migrations (en %)



Source : Insee, RP2008 exploitation complémentaire.

## CHIFFRES CLÉS

	Sud Vendée	Référentiel
<b>Population 2008 âgée de 5 ans ou plus</b>	<b>111 300</b>	<b>120 500*</b>
Part des nouveaux arrivants dans la population âgée de 5 ans ou plus en 2008 (en %)	15,6	15,4
<b>Flux entre 2003 et 2008</b>		
Entrées	16 100	17 600*
Sorties	12 000	12 400*
Solde	4 100	5 200
Taux d'entrée (en ‰)	149	150
Taux de sortie (en ‰)	111	106
Taux de solde (en ‰)	38	44

\* Moyenne du référentiel  
Source : Insee, RP2008 exploitation principale.

## Définitions

Le **solde migratoire** est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours d'une période donnée. Pour calculer l'impact des migrations, le solde migratoire de la zone avec le reste de la France (y compris les Dom) est rapporté à la population qui aurait été celle de 2008 en l'absence de migrations.

Les **taux d'entrée** et **taux de sortie** sont calculés en rapportant les entrées dans la zone ou les sorties de la zone à la population moyenne de la zone entre 2003 et 2008.

## Sources

Les flux de migrations résidentielles sont issus du millésime 2008 du **recensement de la population**, contrairement aux données utilisées dans les autres chapitres, qui portent sur l'année 2010. En effet, la question relative à la résidence antérieure a été modifiée à compter de la collecte 2011 : elle est passée de « Où habitiez-vous le 1<sup>er</sup> janvier N-5 ? » à « Où habitiez-vous le 1<sup>er</sup> janvier N-1 ? », avec N l'année en cours. Les résultats fondés sur cette variable ne sont plus diffusés au moins pour les millésimes 2009 et 2010 afin de disposer d'une collecte « majoritaire » avec ces nouvelles questions sur le cycle de cinq ans.

Les enfants de moins de cinq ans n'étant pas nés à la date de référence de la résidence antérieure, ils ne sont pas inclus dans la population susceptible d'avoir migré. L'analyse des migrations résidentielles porte donc uniquement sur la population âgée de cinq ans ou plus.

Les flux pris en compte concernent les échanges avec le reste de la France, y compris les départements d'outre-mer, sauf pour la part des nouveaux arrivants dans la population âgée de cinq ans ou plus qui intègre les entrées en provenance de l'étranger ou des collectivités d'outre-mer.

## Pour en savoir plus :

Baccaïni B. et Lévy D., **Recensement de la population 2006 - Les migrations entre départements : le Sud et l'Ouest toujours très attractifs**, Insee, Insee Première, n°1248, juillet 2009.

Degorre A. et Redor P., **Enquêtes annuelles de recensement de 2004 à 2006 : les départements du Sud et du littoral atlantique gagnants au jeu des migrations internes**, Insee, Insee Première, n°1116, janvier 2007.

Julien P., Laganier J. et Pougard J., **Les études supérieures : un motif de migration**, Insee, Insee Première, n° 813, novembre 2001.

Julé M. et Martin S., **Les territoires de la Vendée face aux enjeux d'une forte attractivité démographique**, Insee Pays de la Loire, Études, n°97, septembre 2011.

Brutel C., **Jeunes et territoires : l'attractivité des villes étudiantes et des pôles d'activité**, Insee, Insee Première, n°1275, janvier 2010.

## Un territoire touché par une certaine fragilité sociale

Magali JULÉ (Insee)

Les conditions de vie des habitants du Sud Vendée sont comparables à celles des habitants du référentiel : un ménage sur dix dispose d'un revenu annuel par unité de consommation inférieur à 8 000 euros en 2011. L'éventail des revenus est en revanche plus resserré en Sud Vendée et les inégalités y sont donc moins marquées. Le territoire présente néanmoins une certaine fragilité sociale par rapport au reste du département, révélant des enjeux locaux sur les conditions de vie et d'emploi des habitants.

En 2010, le Sud Vendée compte 51 400 ménages, soit 7 900 de plus qu'en 1999. Les conditions de vie des ménages dépendent en partie de la situation professionnelle de leurs membres. La composition de la population du Sud Vendée par catégorie socioprofessionnelle est le reflet du tissu productif local. Parmi les personnes âgées de 15 ans ou plus, le territoire compte ainsi davantage d'ouvriers mais moins de cadres et professions intellectuelles supérieures que le référentiel (cf. chapitre p.10).

### Une fragilité sociale proche du référentiel...

Le Sud Vendée présente une fragilité sociale, comparable à celle du référentiel. En effet, les 10 % des ménages les plus pauvres du Sud Vendée perçoivent des revenus par unité de consommation (UC) inférieurs à 8 000 euros en 2011. Ce montant, appelé premier décile, est proche de celui observé pour les ménages du territoire de référence. Les inégalités de revenus sont, quant à elles, un peu moins marquées dans le Sud Vendée, avec un rapport interdécile de 3,9 contre 4,2 dans le référentiel. La part de la population vivant avec un bas revenu est ainsi plus faible (15,8 % contre 16,5 %), de même que la part des chômeurs en recherche d'emploi depuis plus d'un an. D'autres indicateurs sont toutefois moins favorables au Sud Vendée et viennent nuancer ce constat, tels que la part des foyers fiscaux non imposés qui est plus élevée : elle s'élève à 53 %, soit 2 points de plus que dans le référentiel.

### ... mais plus marquée que dans le reste du département

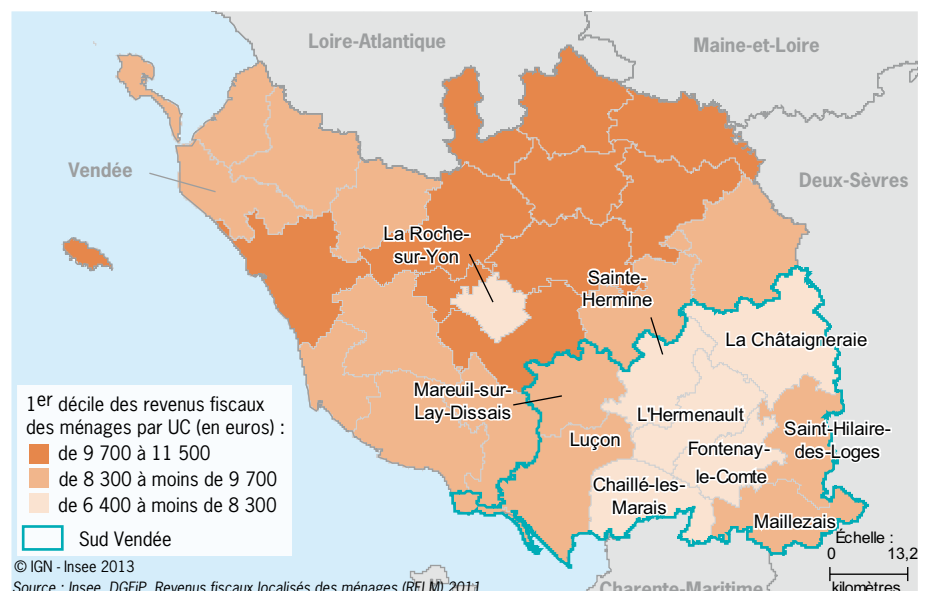
Si la situation du Sud Vendée est comparable à celle du référentiel, le territoire présente néanmoins une plus grande fragilité sociale que le reste du département. Cette situation entraîne des enjeux locaux en termes de conditions de vie, en lien avec le tissu économique du Sud Vendée et les conditions d'emploi de ses habitants (salaires, temps partiels, etc.). En 2011, un ménage vendéen sur dix perçoit un revenu fiscal par UC inférieur à 9 100 euros, montant supérieur de 1 100 euros à celui observé dans le sud du département. La part de la population à bas revenu est ainsi nettement plus élevée en Sud Vendée, comme la part du chômage de longue durée.

### Des inégalités plus marquées dans les zones urbaines

Des différences existent toutefois au sein du territoire. Comme ailleurs, les revenus les plus faibles se situent dans les pôles urbains. Le canton de Fontenay-le-Comte présente ainsi le premier décile le plus faible du Sud Vendée (6 700 euros par UC). Dans le département, seul le canton de la Roche-sur-Yon présente un premier décile inférieur (6 400 euros par UC). Les inégalités de revenus sont davantage marquées dans ces zones urbaines, avec un rapport interdécile de 4,8 à Fontenay-le-Comte (5,5 dans la capitale départementale). Si les autres cantons du Sud Vendée possèdent des premiers déciles plus élevés, ces derniers restent néanmoins parmi les plus faibles du

### D'avantage de ménages en situation de précarité qu'en moyenne en Vendée

Premier décile des revenus fiscaux annuels des ménages par UC par canton en 2011 (en euros)





département. Après le canton de Fontenay-le-Comte vient celui de Sainte-Hermine qui cumule bas revenus et inégalités marquées : le seuil de revenus des 10 % des ménages les plus pauvres y atteint 7 700 euros par UC. L'éventail des revenus est également plus étendu dans le canton de Luçon, composé pour partie de communes littorales. Au sein du Sud Vendée, le canton de Mareuil-sur-Lay-Dissais connaît la situation la plus favorable, avec un premier décile à 8 900 euros par UC et un rapport interdécile de 3,4.

### Pour en savoir plus :

Kaiser O., *Observation sociale des territoires de la Vendée : précarité au sud, inégalités sur le littoral*, Insee Pays de la Loire, Informations statistiques, n°434, décembre 2011.

Seguin S., *Pays de la Loire : moins de pauvreté et d'inégalités qu'ailleurs, malgré des disparités territoriales*, Insee Pays de la Loire, Études, n°100, décembre 2011.

Gicquaud N., et Seguin S., *Ménages modestes et territoires fragiles : premiers touchés par la crise dans les Pays de la Loire*, Insee Pays de la Loire, Études, n°103, juin 2012.

**Sud Vendée**, Observatoire régional de la santé, Région Pays de la Loire, *Profil socio-sanitaire de territoire*, Édition 2011, janvier 2013.

**Baie de l'Aiguillon, Luçon**, Observatoire régional de la santé, Région Pays de la Loire, *Profil socio-sanitaire de territoire*, Édition 2011, janvier 2013.

**Talmondais, Achards, Moutierrois, Mareuillais**, Observatoire régional de la santé, Région Pays de la Loire, *Profil socio-sanitaire de territoire*, Édition 2011, janvier 2013.

## CHIFFRES CLÉS

	Sud Vendée	Référentiel	Vendée
<b>Ménages 2010</b>	<b>51 400</b>	<b>57 100*</b>	<b>270 900</b>
dont personnes seules (en %)	29,6	32,5	29,8
dont âgées de 65 ans ou plus (en %)	14,0	14,8	12,4
couples sans enfant (en %)	35,8	32,1	34,3
couples avec enfant(s) (en %)	27,5	26,2	28,7
familles monoparentales (en %)	5,5	7,1	5,6
<b>Logements 2010</b>	<b>72 500</b>	<b>80 000*</b>	<b>387 900</b>
Part des résidences secondaires (en %)	22,5	21,6	25,2
Évolution résidences principales depuis 1999 (moyenne annuelle, en %)	+ 1,5	+ 1,6	+ 2,1
Évolution résidences secondaires depuis 1999 (moyenne annuelle, en %)	+ 0,8	+ 0,9	+ 0,4
<b>Revenus</b>			
1 <sup>er</sup> décile des revenus fiscaux des ménages par UC 2011 (en euros)	8 000	7 900	9 100
Rapport interdécile des revenus fiscaux des ménages par UC 2011	3,9	4,2	3,5
Part des foyers fiscaux non imposés 2010 (en %)	53,4	51,5	48,0
Part de la population vivant avec un bas revenu (en %)	15,8	16,5	12,6

\* Moyenne du référentiel

Sources : Insee, RP2010 exploitation principale ; Insee, DGFIP, RFLM 2011 ; DGFIP, Impôt sur le revenu des personnes physiques ; Cnaf 2011.

## Définitions

Un **foyer fiscal** est constitué de l'ensemble des personnes relevant de la même déclaration fiscale, y compris conjoint marié ou pacsé et personnes à charge.

Un **ménage fiscal** est un ménage ordinaire constitué par le regroupement des foyers fiscaux répertoriés dans un même logement.

Le **ménage fiscal** peut être différent du ménage au sens de l'Insee, du fait de certaines situations spécifiques (étudiants rattachés fiscalement à leurs parents par exemple).

Le **revenu fiscal** correspond à la somme des ressources déclarées par les contribuables sur la déclaration des revenus avant abattement. C'est un revenu avant redistribution et avant impôts.

Le nombre d'**unités de consommation (UC)** d'un ménage fiscal permet de tenir compte des économies d'échelle résultant de la vie en groupe. Le premier adulte compte pour 1 UC, les autres personnes de plus de 14 ans pour 0,5 UC chacune et les enfants de moins de 14 ans pour 0,3 UC chacun.

Les **1<sup>er</sup> et 9<sup>e</sup> déciles** sont établis à partir de la distribution des revenus. Le 1<sup>er</sup> décile correspond au seuil tel que 10 % des ménages déclarent un revenu par UC inférieur à cette valeur. Le 9<sup>e</sup> décile est le montant tel que 10 % des ménages déclarent un revenu par UC supérieur à cette valeur.

Le **rapport interdécile** est utilisé pour mesurer la dispersion des revenus. Il établit le rapport entre les 9<sup>e</sup> et 1<sup>er</sup> déciles.

La **population vivant avec un bas revenu** correspond au nombre de personnes couvertes par un allocataire à bas revenu (l'allocataire, son conjoint et les personnes à charge). Le seuil de bas revenu correspond à 60 % de la médiane des revenus par UC avant impôts observés au niveau national. Il s'établit à 982 euros par UC pour les revenus de l'année 2010, en référence aux allocataires au 31 décembre 2011.

## Sources

Les données sur le revenu des foyers fiscaux sont issues de l'exploitation de l'**impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP)** de la Direction générale des finances publiques (DGFIP).

Les données relatives à la dispersion des revenus des ménages fiscaux (médianes, déciles) proviennent des **revenus fiscaux localisés des ménages** établis à partir de l'exploitation exhaustive des déclarations de revenus fiscaux et de la taxe d'habitation fournies à l'Insee par la DGFIP.



## Un enjeu sur les équipements du domaine santé-social

Nicole GICQUAUD (Insee)

Même si le Sud Vendée peut s'appuyer sur les pôles d'équipements supérieurs de Fontenay-le-Comte et Luçon, avec 300 équipements pour 10 000 habitants, le territoire s'avère sous-équipé par rapport au référentiel de comparaison, notamment dans les domaines santé-social et commerce. Maintenir, voire développer, un niveau d'équipements suffisant pour répondre aux besoins d'une population vieillissante sera un enjeu majeur pour le Sud Vendée dans les années à venir. Cette faible densité d'équipements engendre des temps d'accès plus longs, en particulier pour les populations résidant à l'est de la zone. Un enjeu plus global se dégage ainsi quant à l'accessibilité du territoire en matière de transports en commun.

La présence, sur un territoire, d'équipements et de services variés, accessibles et en nombre suffisant par rapport à la population, contribue fortement à la qualité de vie de ses habitants et au maintien de sa population. Les commerces et services, publics ou privés, peuvent être répartis en trois gammes. Celle de proximité regroupe 29 équipements fréquemment utilisés par la population (école élémentaire, boulangerie, médecin généraliste, etc.). La gamme intermédiaire réunit 32 équipements moins fréquents (collège, supermarché, laboratoire d'analyses médicales, etc.). La gamme supérieure compte 36 équipements rencontrés principalement dans les pôles urbains (lycée, hypermarché, hôpital, etc.).

### Deux points de centralité : Fontenay-le-Comte et Luçon

Le Sud Vendée est un territoire peu dense (59 habitants au km<sup>2</sup> en 2010), organisé autour de deux points de centralité que sont les pôles de Fontenay-le-Comte et Luçon, qui disposent de la plupart des services. Le maillage du territoire s'articule également avec cinq pôles de services intermédiaires : La Châtaigneraie, La Tranche-sur-Mer, Sainte-Hermine, Mareuil-sur-Lay-Dissais et Benet. Au total, ces pôles concentrent près d'un tiers de la population du territoire.

Si le Sud Vendée dispose de tous les équipements des gammes de proximité et intermédiaire, seuls 34 des 36 équipements de la gamme supérieure y sont présents en 2012. Le territoire ne dispose d'aucun spécialiste libéral

en pédiatrie ou en psychiatrie. Les équipements et services sont très concentrés sur Fontenay-le-Comte et dans une moindre mesure Luçon, comprenant respectivement 31 et 24 équipements différents de la gamme supérieure. Vient ensuite la commune de la Châtaigneraie qui en compte 9.

### Une densité d'équipements plus faible...

La densité d'équipements et services du Sud Vendée par rapport à la population s'avère nettement plus faible que dans le référentiel, avec 299 équipements pour 10 000 habitants, contre 328. Ce taux d'équipements est toutefois identique à celui du département.

Cette faible densité se retrouve sur les trois gammes d'équipements. L'écart est particulièrement notable pour la gamme intermédiaire, avec 52 équipements pour 10 000 habitants dans le Sud Vendée, contre 61 dans le référentiel. Le territoire compte par ailleurs 233 équipements pour 10 000 habitants dans la gamme de proximité et 14 dans celle supérieure, quand le référentiel en compte respectivement 251 et 16.

### ...surtout dans la santé et les commerces

Les équipements liés à la santé et à l'action sociale semblent faire défaut dans le Sud Vendée, tout comme les commerces. Au sein des trois gammes, les équipements peuvent être répertoriés en six domaines : services aux

particuliers, commerces, enseignement, santé et action sociale, transports et déplacements, et enfin sports, loisirs et culture. Ainsi, toutes gammes confondues, le Sud Vendée compte 50 équipements de santé pour 10 000 habitants contre 61 dans le référentiel de comparaison. Les écarts les plus marqués concernent les masseurs-kinésithérapeutes, au nombre de 7 pour 10 000 habitants contre 10 dans le référentiel, et les infirmiers libéraux, avec 6 professionnels pour 10 000 habitants, soit deux fois moins que dans le référentiel. À l'inverse, le territoire est bien équipé en résidences pour personnes âgées (23 établissements pour 10 000 personnes âgées de 75 ans ou plus, contre 17 dans le référentiel), comme l'ensemble du département, et en soins à domicile (7 services pour 10 000 personnes âgées de 75 ans ou plus, 5 dans le référentiel).

Le Sud Vendée présente également un manque d'équipements dans le domaine du commerce. Le territoire compte 47 équipements commerciaux pour 10 000 habitants, soit 11 de moins que dans le référentiel. Quasiment tous les types d'équipements commerciaux apparaissent en effet sous-représentés par rapport à la population au regard du territoire de référence, notamment les magasins de vêtements pour lesquels sont dénombrées 8 unités pour 10 000 habitants dans le Sud Vendée (12 pour le référentiel). Seule exception notable, les hypermarchés sont un peu plus nombreux, au détriment toutefois des supermarchés.

## Un temps d'accès plus long dans la santé et les commerces

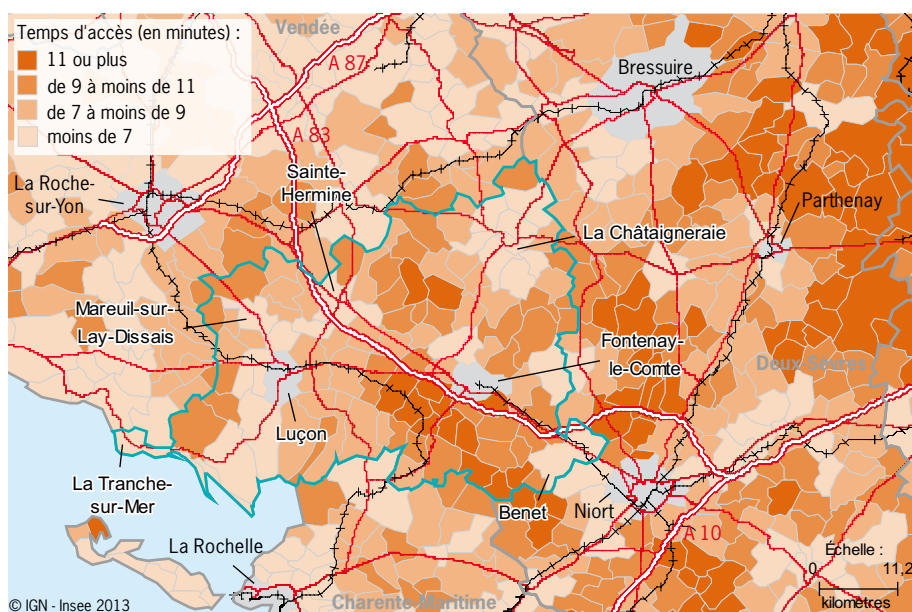
Outre la diversité et la densité des équipements et services disponibles, leur accessibilité est un autre critère majeur à prendre en compte pour les populations. Les temps d'accès sont ainsi plus longs dans le Sud Vendée que dans le référentiel, surtout pour la gamme supérieure. Des difficultés existent notamment dans le commerce et les services liés à la santé.

Par rapport au référentiel, la population du Sud Vendée semble défavorisée dans le domaine de la santé pour la gamme de proximité et surtout supérieure. Plus de 9 % de la population du territoire se trouve à plus de 7 minutes des équipements de santé de la gamme de proximité, contre 5 % de celle du référentiel. Des difficultés existent en particulier pour les infirmiers et les dentistes : 23 % de la population du Sud Vendée réside à plus de 7 minutes d'un cabinet dentaire contre 12 % dans le référentiel.

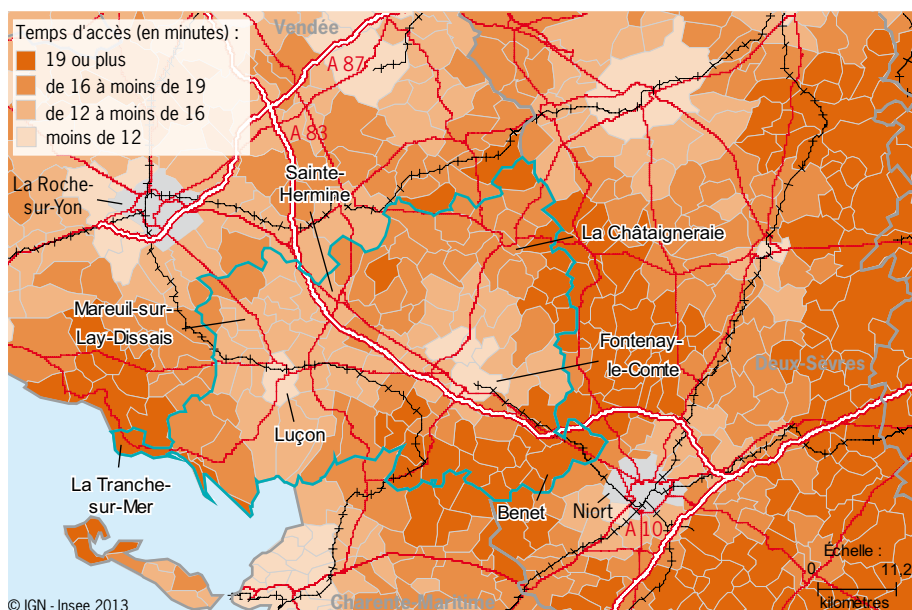
Concernant la gamme supérieure, 12 % de la population du territoire se trouve à plus de 30 minutes des équipements, soit 10 points de plus que dans le référentiel. Des temps d'accès plus longs existent notamment pour les médecins spécialistes exerçant en libéral (pédiatrie, psychiatrie, gastro-entérologie et hépatologie, oto-rhino-laryngologie). Ces écarts sont aussi liés à l'infrastructure médicale : 22 % des habitants du Sud Vendée résident à plus de 30 minutes de la seule maternité que compte le territoire (3 % dans le référentiel).

### Un accès moins aisé à l'est du territoire

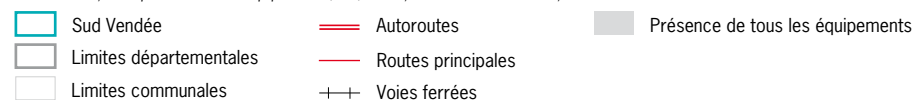
Durée moyenne d'accès aux équipements de la gamme intermédiaire en 2012



Durée moyenne d'accès aux équipements de la gamme supérieure en 2012



Source : Insee, Base permanente des équipements (BPE) 2012 ; Inra UMR1041 CESAER, Distancier Odometrix.



Pour le commerce, plus de 11 % de la population du territoire se trouve à plus de 15 minutes d'un magasin spécialisé dans la vente de chaussures, de meubles ou d'électroménager, contre moins de 4 % de celle du référentiel. De la même façon, 7 % de la population du Sud Vendée réside à plus de 15 minutes d'un supermarché, quand tous les habitants du référentiel y ont accès dans un délai inférieur.

Face au vieillissement de la population et à l'accueil de nouveaux habitants, souvent retraités, le développement des activités de services, en particulier dans la santé et l'action sociale aujourd'hui en retrait, devrait constituer un enjeu important pour le territoire dans les années à venir. De manière plus générale, il semble nécessaire de maintenir, voire d'accroître, un niveau de services satisfaisant, afin que le territoire ne dépende pas des infrastructures des pôles urbains voisins.

### Des inégalités d'accès au sein du territoire

La faible densité de population dans les zones plus rurales constitue souvent un frein à l'implantation ou au maintien de commerces et de services. Ainsi, les communes moins peuplées situées à l'est du territoire sont moins bien dotées en équipements. La population doit donc parcourir des trajets plus longs pour y avoir accès, même en tenant compte de la possibilité pour les actifs de recourir aux services sur leur trajet domicile-travail. *A contrario*, les communes situées à l'ouest du territoire bénéficient de l'attrait du littoral





et sont généralement mieux desservies, grâce à la présence des pôles de services de Sainte-Hermine et Mareuil-sur-Lay-Dissais au nord de Luçon, ainsi que La Tranche-sur-Mer sur le littoral. Ce dernier pôle a vocation à répondre aux besoins de la population touristique et de la population résidente, en grande partie des retraités, en ce qui concerne les gammes de proximité et intermédiaire. Les retraités recherchent les services proches de leur domicile, tandis que les personnes en emploi peuvent avoir recours à certains équipements à proximité de leur lieu de travail.

## Transports en commun dans le Sud Vendée : l'enjeu de l'accessibilité

Outre la densité des équipements, les temps d'accès dépendent également de la qualité du réseau local de transport ou encore de la géographie de la zone, révélant un enjeu en termes d'accessibilité pour le Sud Vendée. Le territoire est plutôt sous-équipé en transports en commun. Ainsi, seule la commune de Fontenay-le-Comte est couverte par un périmètre de transports en commun urbains, soit 12 % de la population du territoire, contre 28 % en moyenne dans le référentiel. Luçon, située sur la ligne reliant Nantes à La Rochelle via La Roche-sur-Yon, est l'unique ville du territoire à être desservie par une gare ferroviaire. Ainsi, 8 % de la population du Sud Vendée réside à plus de 30 minutes d'une gare, contre moins de 1 % dans le référentiel. En revanche, le Sud Vendée bénéficie d'une bonne infrastructure routière à l'est et au nord avec l'autoroute A83, dont trois sorties sont situées à proximité de Sainte-Hermine, Fontenay-le-Comte et Benet. Le projet d'autoroute A831, reliant Fontenay-le-Comte à Rochefort, pourrait permettre de renforcer l'accessibilité du territoire et de développer son attractivité, en particulier auprès des entreprises.

## CHIFFRES CLÉS

	Sud Vendée	Référentiel	Vendée
<b>Densité d'équipements (nombre pour 10 000 habitants)</b>			
<b>Ensemble</b>	<b>299</b>	<b>328</b>	<b>299</b>
Gamme de proximité	233	251	226
Gamme intermédiaire	52	61	58
Gamme supérieure	14	16	15
Services aux particuliers	159	163	160
Commerces	47	58	51
Enseignement	14	11	10
Santé	50	61	53
Transports	3	4	3
Sports, loisirs et culture	27	31	22
<b>Temps d'accès moyen pondéré par la population (en minutes)</b>			
Gamme de proximité	2	2	1
Gamme intermédiaire	6	5	5
Gamme supérieure	15	12	13

Sources : Insee, BPE 2012, RP2010 exploitation principale ; Inra UMR1041 CESAER, Distancier Odomatrix.

## Définitions

Un **pôle de services** est une commune qui possède au moins la moitié des équipements de la gamme. Il existe ainsi des pôles de services de proximité, des pôles de services intermédiaires et des pôles de services supérieurs.

Le **niveau d'équipement** est le nombre de types d'équipement présents. Selon les données de la base permanente des équipements (BPE) 2012, il varie de 0 à 29 pour la gamme de proximité, de 0 à 32 pour la gamme intermédiaire et de 0 à 36 pour la gamme supérieure.

La **densité d'équipements** est calculée en rapportant le nombre d'équipements de la zone à sa population.

## Sources

La **base permanente des équipements** (BPE) est élaborée par l'Insee à partir de différentes sources administratives actualisées chaque année. Cette base répertorie un large éventail d'équipements et de services rendus à la population, notamment dans le domaine des services, marchands ou non, des commerces, de la santé et de l'action sociale, de l'enseignement et du sport-loisir. Les équipements sont répartis en trois gammes (proximité, intermédiaire et supérieure). Dans cette étude, les fermetures d'équipements en basse saison ne sont pas prises en compte.

Le distancier utilisé est le **distancier Odomatrix**, développé par l'Inra en collaboration avec le CERTU et l'Insee. Il permet de connaître la distance-temps en minutes entre une commune de résidence et la commune équipée la plus proche. Il s'agit d'une distance par la route entre les chefs-lieux des communes en heures creuses pour un aller simple. On considère que la distance d'accès est nulle pour les habitants qui résident dans une commune équipée. Les distances tiennent compte de la présence des équipements situés à l'extérieur du territoire d'étude.

## Pour en savoir plus :

**18 ans de commerce en Vendée**, Observatoires du Commerce et de la Consommation « Sud Vendée », CCI de la Vendée, juin 2011.

Solard G., **À la campagne, comme à la ville, des commerces traditionnels proches de la population**, Insee, Insee première, n°1245, juin 2009.

Joseph S., **Équipements et services en Pays de la Loire : une offre contrastée**, Insee Pays de la Loire, Informations statistiques, n°235, octobre 2006.

Joseph S., **Équipements et services en Pays de la Loire : moins nombreux mais plus proches**, Insee Pays de la Loire, Informations statistiques, n°234, octobre 2006.

Bonnefoy V. et Gicquaud N., **Accès aux soins de premier recours dans les Pays de la Loire : renforcer l'offre dans les territoires fragiles**, Insee Pays de la Loire, Étude, n°124, décembre 2013.

## Un cadre de vie préservé

Émilie DEQUIDT (Insee)

Si les conditions de vie des habitants du Sud Vendée ne sont pas particulièrement favorables en termes de revenus et d'accès aux équipements et aux services, le territoire dispose d'aménités environnementales exceptionnelles participant au bien-être des habitants. Des enjeux se dégagent autour du littoral, de la nature (ornithologie, etc.) et de l'eau, éléments de qualité de vie mais également potentiel de développement économique pour le territoire autour du tourisme de nature, notamment dans le contexte de reconversion du littoral suite à la tempête Xynthia de février 2010. La préservation et la gestion des milieux constituent ainsi un défi important. À ce titre, la question de l'eau, trait d'union entre la façade atlantique et l'intérieur des terres, paraît centrale. Source d'attractivité via le littoral et le marais poitevin, elle entraîne en même temps un risque d'inondation sur certains territoires.

Les habitants du Sud Vendée bénéficient d'un cadre de vie agréable. Le Sud Vendée dispose en effet d'atouts, au premier rang desquels figurent les zones naturelles. Sur les 107 communes du Sud Vendée, 39 font partie du Parc interrégional du Marais poitevin, territoire reconnu pour sa qualité environnementale. Le Sud Vendée comprend en outre six réserves naturelles : trois des cinq réserves naturelles nationales des Pays de la Loire, ainsi que trois réserves naturelles régionales.

### Un territoire largement couvert par les espaces naturels

Les zones naturelles du Sud Vendée façonnent l'image du territoire et contribuent à la qualité de vie des habitants. Le littoral est ainsi la principale source d'attractivité avec des activités balnéaires, de plaisance, mais également de nature, notamment autour de l'ornithologie. La côte est jalonnée de différents milieux naturels

très riches, comme la réserve naturelle nationale de la Casse de la Belle Henriette qui se prolonge par la pointe d'Arçay, au sud de la Faute-sur-Mer. Le littoral du Sud Vendée s'ouvre ensuite sur la Baie de l'Aiguillon, réserve naturelle nationale reconnue comme lieu d'observation des oiseaux migrants.

Les espaces naturels sont également présents dans l'intérieur des terres. En retrait du front de mer se situent de grands secteurs de marais mouillés comme la réserve naturelle nationale du Marais communal de Saint-Denis-du-Payré, et à l'extrême sud-est, entre les communes de Fontaines, Maillé et Benet, le Grand site de France de la Venise verte. L'est du territoire comprend ainsi quatre sites classés et six sites inscrits au titre de la loi du 2 mai 1930, qu'il s'agisse de monuments naturels ou de sites à caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque. Ce cadre de vie préservé pourrait en outre constituer un atout économique pour le Sud Vendée, par le développement d'activités liées au tourisme (cf. chapitre p.21).

### La moitié du Sud Vendée couverte par des inventaires des espaces naturels

Inventaires et ensemble des espaces protégés



### Près d'un quart du territoire protégé au niveau européen

Témoin de ce patrimoine naturel, le Sud Vendée se distingue du référentiel et du reste du département par l'importance des surfaces couvertes par des inventaires et espaces protégés. Ainsi, 42 % du territoire sont identifiés en zone naturelle d'intérêt

Sources : Muséum national d'Histoire naturelle, Inventaire national du patrimoine naturel (INPN) (données Znieff I et II d'octobre 2012, Zico de 1994, espaces protégés au 31/12/2009).

- Sud Vendée
- Parc interrégional du Marais poitevin
- Limites départementales
- Inventaires espaces naturels (Znieff et Zico)
- Limites communales
- Espaces protégés (SIC, ZPS, réserves naturelles nationales, etc.)





écologique, faunistique et floristique (Znieff) qui distingue les espaces à très forte valeur patrimoniale par la présence d'éléments rares, remarquables, protégés ou menacés du patrimoine naturel (faune, flore ou milieu). Les zones importantes pour la conservation des oiseaux (Zico) couvrent, quant à elles, 32 % du Sud Vendée. Il s'agit de sites d'intérêt majeur hébergeant des oiseaux menacés à l'échelle européenne. Au total, la moitié du Sud Vendée est ainsi couverte par des inventaires Znieff ou Zico, une part bien supérieure à celle observée dans le référentiel de comparaison (18 %) ou en Vendée (33 %).

Près de la moitié des zones couvertes par des inventaires Znieff ou Zico relève du réseau de protection européen Natura 2000, soit 24 % de l'ensemble du Sud Vendée, une proportion supérieure au référentiel (10 %) et à la moyenne départementale (14 %). Sur le territoire, 18 % des surfaces sont en effet considérées comme site d'importance communautaire (SIC) selon la directive européenne « Habitats », concernant la conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvages, et 23 % appartiennent à une zone de protection spéciale (ZPS) selon la directive européenne « Oiseaux », concernant la conservation des oiseaux sauvages.

## L'eau, un atout également source de risques

Si la forte présence de l'eau est un facteur de qualité de vie, elle constitue également un enjeu économique et environnemental. De nombreux polluants peuvent en effet altérer sa qualité, qu'il s'agisse des milieux marins ou de l'eau douce. La qualité des eaux du Sud Vendée apparaît ainsi fortement dégradée par les nitrates, qui proviennent en partie de l'utilisation d'engrais dans les activités agricoles. Même si la qualité des eaux superficielles s'est améliorée depuis 2007, en 2010, sur les 20 stations de mesure que compte le Sud Vendée,

toutes présentent un risque d'eutrophisation, c'est-à-dire d'asphyxie des écosystèmes aquatiques. Cette pollution pourrait impacter les activités conchylicoles présentes sur le littoral.

Une vigilance particulière doit également être observée quant au risque d'inondation sur le territoire. Les deux

tiers des communes du Sud Vendée sont ainsi classés en risque inondation. Les plans d'action et de prévention des inondations sont en cours d'élaboration sur ce territoire. De nombreuses communes se sont dotées de plans communaux de sauvegarde avec l'appui de l'association des maires de Vendée.

### La tempête Xynthia et le devenir des zones de solidarité

Trois communes du Sud Vendée ont été particulièrement concernées par la tempête Xynthia du 28 février 2010 : La Tranche-sur-Mer, La Faute-sur-Mer et L'Aiguillon-sur-Mer. Cette tempête a causé la mort de 47 personnes. L'arrêté de catastrophe naturelle a été publié le 2 mars 2010.

L'ampleur de la catastrophe est liée à une conjonction de facteurs : naturels tout d'abord, avec un coefficient de marée très élevé, un vent fort entraînant une surcote des marées, et une dépression générant une surélévation de l'eau, mais également humains. Le drame a en effet soulevé de nombreuses questions quant à l'utilisation des sols et à la culture du risque. La tempête a par ailleurs touché de nombreux professionnels des activités de la mer, notamment les conchyliculteurs (Source : Xynthia, une tragédie prévisible, *Place publique*, Hors série, 2011).

Face à la tempête, la Région Pays de la Loire s'est mobilisée en adoptant le 3 mars 2010 un plan d'accompagnement d'urgence au bénéfice des populations des trois communes principalement touchées. Dans un second temps, la Région a initié un projet de contrat régional de solidarité territoriale, permettant, dans le cadre d'une réflexion conjointe, de mettre en œuvre les investissements structurants nécessaires à un nouvel élan pour ce territoire.

Suite à sa mobilisation en février 2010, la Région a poursuivi son action et durant deux ans a mené différentes concertations avec les acteurs et partenaires locaux afin de redonner un nouvel élan à ce territoire. Ainsi 2014 verra la concrétisation de ce travail mené avec les élus locaux et la population aboutir avec l'adoption d'un contrat régional de solidarité territoriale. Quatre volets prioritaires ont été identifiés : le soutien aux acteurs économiques, le soutien aux investissements publics, la protection et la valorisation de l'environnement, la mise en place d'une assistance technique et financière à la concertation.

## CHIFFRES CLÉS

	Sud Vendée	Référentiel	Vendée
<b>Part de la surface du territoire couverte par :</b>			
<b>des inventaires des espaces naturels (en %)</b>	<b>51</b>	<b>18</b>	<b>33</b>
dont Znieff (en %)	42	17	30
dont Zico (en %)	32	8	15
<b>des protections de niveau européen (Natura 2000) (en %)</b>	<b>24</b>	<b>10</b>	<b>14</b>
dont SIC (en %)	18	9	12
dont ZPS (en %)	23	7	13

Znieff : zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique

Zico : zone importante pour la conservation des oiseaux

SIC : site d'importance communautaire (directive européenne « Habitats », concernant la conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvages)

ZPS : zone de protection spéciale (directive européenne « Oiseaux », concernant la conservation des oiseaux sauvages)

Sources : MEDDE SOeS, Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN), traitement SOeS novembre 2012 (inventaires et protections).

## Définitions

Les **Znieff** sont les zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique. Outil de connaissance de la biodiversité, l'inventaire Znieff n'est pas juridiquement un statut de protection. Les Znieff constituent cependant un élément d'expertise pour évaluer les incidences des projets d'aménagement sur les milieux naturels, pris en considération par la jurisprudence des tribunaux administratifs et du Conseil d'État.

Les **Zico** (zones importantes pour la conservation des oiseaux) sont des sites d'intérêt majeur qui hébergent des effectifs d'oiseaux sauvages jugés d'importance communautaire ou européenne. La directive européenne n°79-409 du 6 avril 1979 relative à la conservation des oiseaux sauvages s'applique à tous les états membres de l'Union européenne. Elle préconise de prendre « toutes les mesures nécessaires pour préserver, maintenir ou rétablir une diversité et une superficie suffisante d'habitats pour toutes les espèces d'oiseaux vivant naturellement à l'état sauvage sur le territoire européen ». C'est dans ce contexte que la France a décidé de mettre en place les Zico.

Une **réserve naturelle nationale** est un territoire sur lequel la conservation de la faune, de la flore, du sol, des eaux, des gisements de minéraux et de fossiles et, en général, du milieu naturel présente une importance particulière ou qu'il convient de soustraire à toute intervention artificielle susceptible de les dégrader. Elle a pour objectif d'assurer la conservation d'éléments du milieu naturel d'intérêt national ou la mise en œuvre d'une réglementation communautaire ou d'une obligation résultant d'une convention internationale. La décision de classement intervient après consultation de toutes les collectivités locales intéressées. Les réserves naturelles nationales sont sous la compétence de l'État. L'objet des **réserves naturelles régionales** est le même que celui des réserves naturelles nationales. Leur constitution est cependant plus souple, l'enquête publique n'est pas nécessaire lorsque les propriétaires des terrains concernées par la réserve sollicitent le classement. Les réserves naturelles régionales sont sous la compétence des Régions.

Le réseau **Natura 2000** est un ensemble de sites naturels européens, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales, et de leurs habitats. Natura 2000 concilie préservation de la nature et préoccupations socio-économiques. Ce réseau de sites écologiques a été créé par l'Union européenne suite au « sommet de la Terre » de Rio de Janeiro de 1992, afin d'enrayer la perte de la biodiversité sur ses territoires. Mis en place en application de la directive « Oiseaux » de 1979 et de la directive « Habitats » de 1992, il vise à assurer la survie à long terme des espèces et des habitats particulièrement menacés, à forts enjeux de conservation en Europe.

## Sources

Les dates de référence des inventaires et protections diffèrent selon les indicateurs :

- les données Znieff portent sur les zones de type I et II de 2<sup>e</sup> génération ;
- l'inventaire des Zico a été publié en 1994 et n'a pas été actualisé depuis ;
- les données présentées sur le réseau Natura 2000 sont datées du 31 décembre 2009 ;
- l'état des lieux des réserves naturelles provient du site internet des réserves naturelles de France, au 3 septembre 2013 ;
- les données sur les sites classés sont issues du site internet du ministère en charge du développement durable (mise à jour au 20 mars 2013) et celles relatives aux sites inscrits de la base communale de la Dreal des Pays de la Loire (mise à jour au 2 septembre 2013).

### Pour en savoir plus :

Okham E. et al., **Le développement durable dans les Pays de la Loire**, Insee Pays de la Loire, Dossier, n°46, juin 2012.

Siou Y., **La qualité des eaux de rivières en Pays de la Loire demeure insuffisante**, Insee Pays de la Loire, Informations statistiques, n°410, mai 2011.

**Xynthia, une tragédie prévisible**, Place publique, Hors série, 2011.

**Après Xynthia, le Sud-Vendée littoral, L'Aiguillon-sur-Mer, La Faute-sur-Mer et La Tranche-sur-Mer - De la feuille de route à l'action concrète**, Région Pays de la Loire, décembre 2012.

Profil environnemental des Pays de la Loire : <http://www.profil-environnemental.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr>

Agence de l'eau Loire-Bretagne : <http://www.eau-loire-bretagne.fr>

Réserves naturelles de France : <http://www.reserves-naturelles.org>

Base communale de la Dreal des Pays de la Loire : <http://www.donnees.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr>

Service Observation et Statistiques du ministère en charge du développement durable : <http://www.donnees.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr>

## Des leviers pour soutenir le développement économique du Sud Vendée

Émilie DEQUIDT (Insee)

Bien que le tissu économique du Sud Vendée soit diversifié, sur les dix dernières années, l'emploi y a autant progressé que dans le référentiel (+ 12 %). Le Sud Vendée dispose de plusieurs moteurs potentiels de croissance. L'industrie se replie moins grâce à des secteurs dynamiques. Les activités présentes pourraient être développées, que ce soit pour la population résidente ou à destination des touristes. Les conditions de travail posent toutefois la question de l'attractivité des métiers. Le Sud Vendée compte en effet davantage d'emplois d'ouvriers que le référentiel. Les salaires y sont par ailleurs moins élevés et les temps partiels plus fréquents pour les femmes.

Plus de 6 000 établissements sont implantés dans le Sud Vendée pour un total de 41 700 emplois en 2010. Ces derniers sont situés principalement à Fontenay-le-Comte (25 %) et Luçon (14 %). Sainte-Hermine, où se situe le Vendéopôle Sud Vendée Atlantique, parc d'activité en bordure de l'autoroute A83, en regroupe 5 %, tout comme La Châtaigneraie. Enfin, 3 % des emplois sont situés à Mouilleron-en-Pareds.

### Une économie diversifiée

Entre 1999 et 2010, l'emploi du Sud Vendée a progressé de 12 %, une évolution moins forte que dans le département (+ 21 %) mais très proche du référentiel (+ 13 %), bien qu'elle repose sur des dynamiques différentes. Le Sud Vendée bénéficie en effet d'une

structure d'activités diversifiée. Le secteur tertiaire est nettement moins présent que dans le référentiel (63 % contre 69 % des emplois en 2010) au profit de l'industrie qui représente 19 % des emplois, contre 15 % dans le référentiel. L'agriculture et la construction regroupent respectivement 8 % et 10 % des emplois du Sud Vendée. Comme dans le territoire de référence, la progression de l'emploi est portée par le secteur tertiaire, en hausse de 21 % en une dizaine d'années. Quant à l'industrie et l'agriculture, si ces secteurs sont en baisse depuis de nombreuses années comme en moyenne nationale, le recul de l'activité s'avère plus modéré dans le Sud Vendée : entre 1999 et 2010, il est de respectivement 3 % et 12 %, contre 5 % et 20 % dans le référentiel.

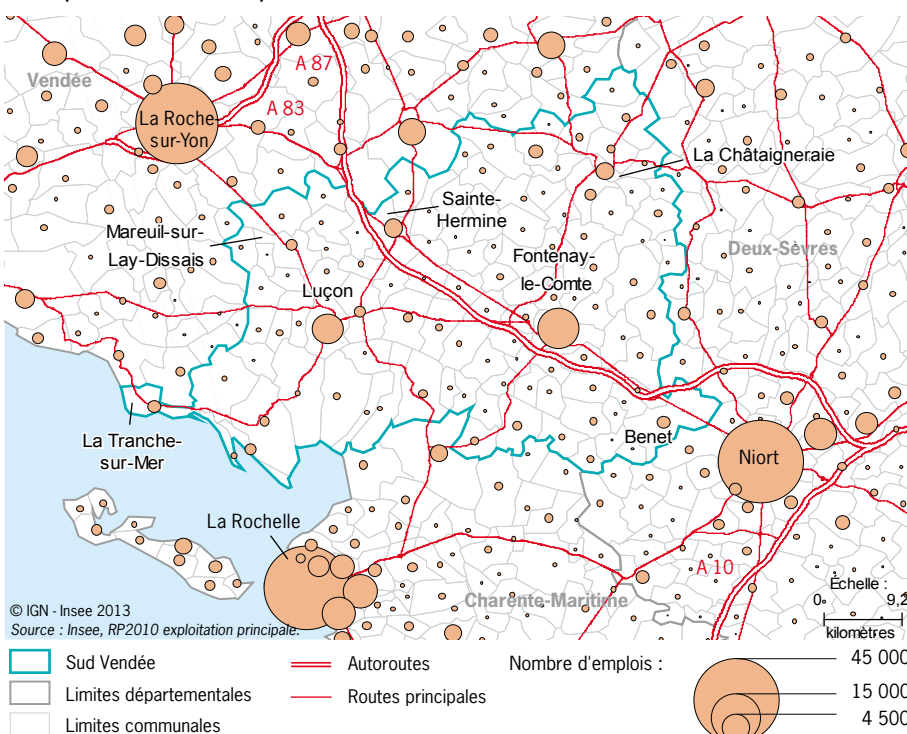
### Un potentiel de développement dans les activités présentes

Associé au plus faible poids du secteur tertiaire, le Sud Vendée compte moins d'emplois dans les activités présentes que le territoire de comparaison (62 % contre 65 %). La part de ces emplois reste tout de même supérieure à celle observée dans le département (59 %). Ces activités, mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins des personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes, offrent toutefois un potentiel de développement important dans le Sud Vendée. L'emploi dans le commerce, par exemple, est en hausse de 25 % par rapport à 1999. Des dispositifs pourraient ainsi être mis en place pour favoriser l'implantation d'artisans, de commerces et de services. Avec une population relativement âgée, les services aux personnes dans le domaine de la santé pourraient se développer fortement. Ces emplois ont d'ailleurs progressé de 31 % sur les dix dernières années.

Le tourisme constitue un autre levier de développement économique pour le Sud Vendée, où l'hébergement et la restauration présentent une croissance de l'emploi plus modérée : + 12 % de hausse sur les dix dernières années, contre + 16 % du référentiel. Malgré de nombreux atouts (façade littorale et tourisme de nature par exemple, cf. chapitre p.18), l'activité touristique s'avère en effet relativement peu développée dans le territoire, que ce soit pour l'offre en

### Des emplois concentrés sur Fontenay-le-Comte et Luçon

Emploi au lieu de travail par commune en 2010



hébergement ou plus généralement pour l'emploi. En prenant en compte l'hôtellerie classique et de plein air ainsi que les résidences secondaires, le Sud Vendée dispose en effet d'une capacité d'accueil de 107 300 lits en 2013, soit une densité de 53 lits touristiques par km<sup>2</sup>, valeur nettement inférieure à celle du

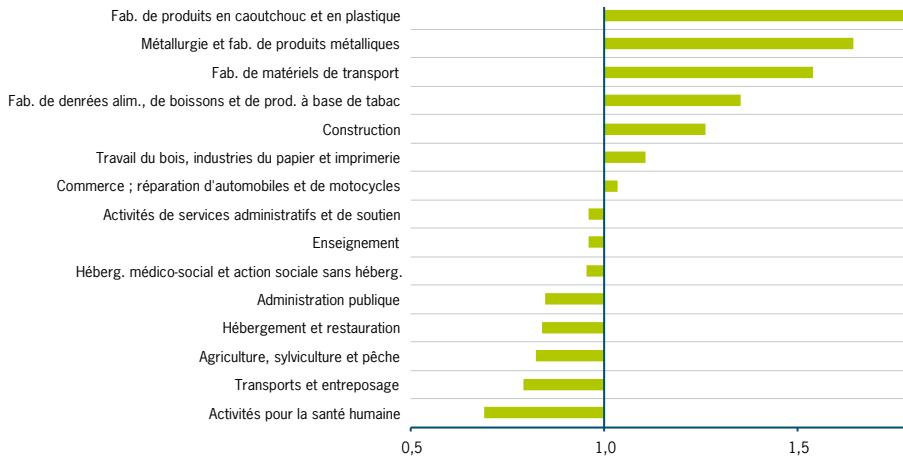
référentiel (72 lits par km<sup>2</sup>). L'offre en hébergement du Sud Vendée repose en grande partie sur les résidences secondaires qui représentent 76 % de la capacité d'accueil, soit 2 points de plus qu'en moyenne dans le référentiel. L'offre en hébergement est située essentiellement sur le littoral,

notamment dans la commune de la Tranche-sur-Mer qui regroupe à elle seule 46 % de la capacité d'accueil totale du Sud Vendée, proportion qui atteint 68 % avec les communes de la Faute-sur-Mer et l'Aiguillon-sur-Mer.

Parmi les différentes pistes de développement des activités touristiques, le travail sur l'image du territoire, qui ne dispose pas d'événementiel majeur lui donnant une notoriété suffisante pour devenir un territoire de destination plutôt que de passage, pourrait être envisagé. Un autre levier serait de créer davantage de lien entre le tourisme balnéaire et le tourisme d'intérieur, afin de s'appuyer sur l'ensemble des dimensions du tourisme : patrimonial, naturel et culturel. Cette stratégie touristique, qui pourrait être mise en œuvre à l'échelle du Sud Vendée, devrait permettre un développement cohérent de l'activité sur l'ensemble du territoire.

## Une spécificité dans plusieurs secteurs de l'industrie manufacturière et en construction

Spécificité des 15 principaux secteurs de Sud Vendée par rapport au référentiel en 2011



Note : le niveau de nomenclature utilisé est le niveau agrégé en 38 postes.  
Lecture : l'indice de spécificité d'un secteur est le rapport entre le poids du secteur en Sud Vendée et le poids de ce même secteur dans le référentiel de comparaison (exemple : la construction représentant 10,6 % des postes salariés dans le Sud Vendée et 8,4 % dans le référentiel, l'indice de spécificité de ce secteur vaut 10,6/8,4, soit 1,3).  
Source : Insee, Connaissance locale de l'appareil productif (CLAP) 2011.

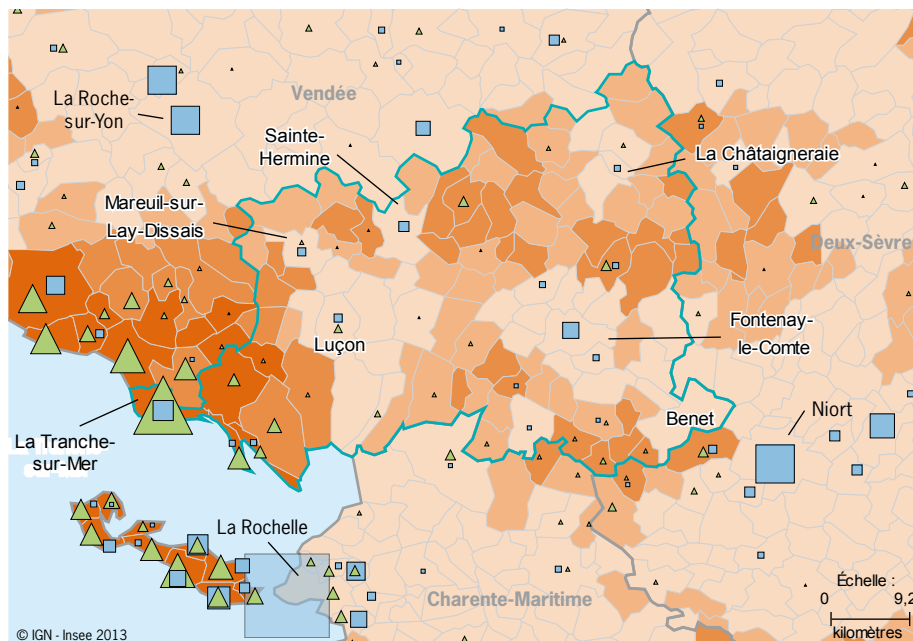
## Plusieurs secteurs industriels en croissance

Avec plus de 700 établissements implantés dans le Sud Vendée pour 8 100 emplois en 2010, l'industrie représente un poids important dans l'économie du territoire. Le tissu productif du Sud Vendée, historiquement orienté vers l'industrie, garde cette spécificité, même si elle est moins marquée aujourd'hui. Les emplois industriels de la zone relèvent pour 32 % de la fabrication de denrées alimentaires et 16 % de la métallurgie et la fabrication de produits métalliques. La fabrication de matériels de transports, essentiellement pour l'industrie automobile, représente quant à elle 9 % des emplois du Sud Vendée, tout comme le travail du bois, les industries du papier et l'imprimerie. Enfin, 8 % des emplois industriels se situent dans la fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ainsi que d'autres produits minéraux non métalliques. Ces secteurs sont surreprésentés par rapport au référentiel.

Sur les dix dernières années, l'évolution de l'emploi a été très contrastée selon les activités, reflétant les mutations à l'œuvre dans l'industrie. Les principaux

## Une offre en hébergement concentrée sur le littoral

Offre en hébergement dans les hôtels et campings en 2013 et part des résidences secondaires dans les logements en 2010 (en %)



© IGN - Insee 2013

Champ des emplacements de campings : emplacements loués à l'année et emplacements de passage.

Sources : Insee, Recensement de la population 2010 exploitation principale ; Insee, DGCS, enquêtes de fréquentations dans l'hôtellerie et dans l'hôtellerie de plein air (parc au 01/01/2013).

Part des résidences secondaires dans l'ensemble des logements en 2010 (en %)

- 34 et plus
- de 14 à moins de 34
- de 6 à moins de 14
- moins de 6

Nombre de chambres d'hôtel en 2013

- 190
- 95
- 19

Nombre d'emplacements de camping en 2013

- 4 900
- 2 450
- 490





secteurs présents en 2010 ont la particularité d'être en forte croissance, avec des évolutions de l'emploi comprises entre + 15 % pour la fabrication de denrées alimentaires et + 64 % pour la fabrication de produits en caoutchouc. D'autres secteurs enregistrent un recul important. C'est le cas notamment du travail du bois, des industries du papier et de l'imprimerie (- 28 %).

En termes de développement économique, le Sud Vendée pourrait se positionner sur deux ou trois filières à forte valeur ajoutée qui le caractérisent, de manière à renforcer la dynamique industrielle sur le territoire. Il s'agit en particulier de la mécanique de précision, de l'innovation en matière de transformation des produits agricoles et du soutien aux conditions de commercialisation des produits de la mer.

## Un secteur agricole en mutation

L'agriculture, autre activité à connaître de nombreux bouleversements, est encore relativement présente dans le Sud Vendée, avec 1 800 exploitations recensées en 2010. La part de l'emploi relevant de ce secteur, identique au référentiel, est supérieure à la moyenne départementale (8 % contre 6 %). La part de la superficie agricole utilisée y est également plus élevée : elle s'établit à 76 % du territoire, contre respectivement 61 % et 70 % dans le référentiel et le département.

Le Sud Vendée se caractérise par des exploitations de grande taille : la surface agricole utilisée est en moyenne de 84 hectares par exploitation, soit 8 hectares de plus que dans le département. Le Sud Vendée est en effet spécialisé dans les grandes cultures qui représentent 31 % des exploitations du territoire, soit le double de la moyenne départementale. La part de ces exploitations a d'ailleurs fortement augmenté ces dix dernières années (+ 10 points). Le recours au travail saisonnier est plus fréquent dans le Sud Vendée. En 2010, 15 % du volume de travail annuel réalisé sur les exploitations est effectué par des salariés saisonniers, contre 8 % en moyenne dans le département. Certaines activités telles que le maraîchage ou l'horticulture par exemple,

offrent en effet des emplois de courte durée, avec des problématiques spécifiques en termes de conditions de travail et de salaire.

Comme au niveau national, le secteur agricole est concerné par de profondes mutations, révélant des enjeux pour le développement et la pérennité des exploitations. Leur nombre a en effet fortement diminué en dix ans (- 34 %), la baisse étant particulièrement marquée pour les petites exploitations (- 69 %). Ce recul du nombre d'exploitations se traduit par une augmentation de leur taille, phénomène lié en partie à la modernisation des structures de production et au vieillissement des chefs d'exploitation. En 2010, 70 % des chefs d'exploitation et coexploitants du Sud Vendée sont âgés de 40 à 59 ans, un chiffre en hausse de 15 points par rapport à l'année 2000.

Ces changements posent la question du positionnement des exploitations. Dans le prolongement des travaux engagés dans le cadre du pôle d'excellence rural Vendée-Sèvre-Autise, des réflexions pourraient être menées sur la création ou le développement de nouvelles activités économiques de transformation des produits agricoles, ainsi que sur le soutien aux conditions de commercialisation des produits de la mer afin de permettre la pérennisation de l'activité locale.

## Une niche sur les activités de la mer

Les activités liées à la mer, qu'il s'agisse de la plaisance, de la pêche ou de l'aquaculture (conchyliculture, pisciculture) sont présentes sur les trois communes de la Tranche-sur-Mer, la Faute-sur-Mer et l'Aiguillon-sur-Mer et constituent un moteur pour l'économie locale du Sud Vendée. Si l'activité mytilicole est bien reconnue, globalement l'activité conchylicole manque de représentativité par rapport aux autres grands bassins de production de la région et de l'ouest atlantique. Une réflexion est ainsi en cours pour développer et pérenniser ces activités, et améliorer les conditions de travail des professionnels (accessibilité nautique, dimensionnement des cales, etc.). Ces évolutions devront être

envisagées de manière concertée pour prendre en compte la cohabitation des activités maritimes avec celles liées au tourisme et aux loisirs.

## Des salaires moins élevés en Sud Vendée

En lien avec la structure du tissu productif, les emplois du Sud Vendée se caractérisent par une forte proportion d'ouvriers : à hauteur de 31 % contre 28 % dans le référentiel, où les postes d'employés sont les plus fréquents. Le Sud Vendée compte également davantage d'agriculteurs exploitants. Les emplois de cadres et de professions intermédiaires sont en revanche moins présents : respectivement 7 % et 19 % des emplois relèvent de ces catégories socioprofessionnelles, soit 2 points de moins que dans le référentiel.

Les salaires sont souvent plus faibles dans le Sud Vendée par rapport au référentiel et au département, ce qui peut constituer un frein à l'attractivité des métiers de la zone. En moyenne, le salaire horaire net des actifs travaillant dans le Sud Vendée s'établit en effet à 10,36 euros, soit respectivement 5 % et 4 % de moins que dans le territoire de comparaison et la Vendée. Si ces salaires moins élevés sont liés en partie à la structure du tissu productif du Sud Vendée, il reste que la plupart des catégories socioprofessionnelles dispose de salaires inférieurs au référentiel. En effet, hormis pour les employés du commerce et dans une moindre mesure, les ouvriers non qualifiés et les professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises, les salaires sont systématiquement plus faibles dans le Sud Vendée. Les écarts les plus importants concernent les personnels des services directs aux particuliers (aides à domicile, etc.), dont le salaire horaire net est inférieur de 13 % au référentiel, ainsi que les cadres de la fonction publique, des professions intellectuelles et artistiques, qui gagnent 9 % de moins que leurs homologues du territoire de référence.

Outre des salaires horaires plus faibles, les emplois du Sud Vendée se caractérisent par des temps partiels féminins plus fréquents : 38 % des femmes sont à temps partiel dans



le Sud Vendée, soit 6 points de plus qu'en moyenne dans le territoire de comparaison. Les temps partiels féminins sont particulièrement fréquents dans les activités de services, telles que l'administration publique, l'enseigne-

ment, la santé humaine et l'action sociale. Dans ce secteur, où la moitié des femmes travaille, 44 % sont à temps partiel, soit 10 points de plus que dans le référentiel. Des durées de travail réduites, associées à des salaires horaires

plus faibles dans ces secteurs, peuvent avoir un impact non négligeable sur les revenus des ménages et leurs conditions de vie.

### CHIFFRES CLÉS

	Sud Vendée	Référentiel	Vendée
<b>Établissements au 01/01/2012</b>	6 200	7 400*	36 200
<b>Emplois au lieu de travail en 2010</b>	41 700	47 000*	256 600
dont agriculture (en %)	8	8	6
industrie (en %)	19	15	21
construction (en %)	10	9	10
tertiaire (en %)	63	69	64
<b>Emplois au lieu de travail en 1999</b>	37 300	41 500*	211 900
dont agriculture (en %)	11	11	8
industrie (en %)	23	18	25
construction (en %)	8	7	8
tertiaire (en %)	59	64	59
<b>Caractérisation des emplois au lieu de travail en 2010</b>			
Part des agriculteurs exploitants (en %)	6	5	4
Part des artisans, commerçants et chefs d'entreprise (en %)	8	8	7
Part des cadres et professions intellectuelles supérieures (en %)	7	9	9
Part des professions intermédiaires (en %)	19	21	21
Part des employés (en %)	29	29	27
Part des ouvriers (en %)	31	28	33
Salaire horaire net moyen (en euro)	10,36	10,94	10,83
Part des emplois salariés à temps partiel (en %)	22	20	20
dont hommes (en %)	7	7	6
femmes (en %)	38	32	35

\* Moyenne du référentiel

Sources : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (REE) (Sirène) 2012 (données semi-définitives), RP1999 et RP2010 exploitations principales et complémentaires lieu de travail, Déclaration annuelle de données sociales (DADS) 2010 fichier postes au lieu de travail.

### Sources

Le dispositif **Connaissance locale de l'appareil productif** (Clap) est un système d'information alimenté par différentes sources (DADS, URSAFF, fichiers de paye de la fonction publique d'État, MSA) dont l'objectif est de fournir des statistiques localisées au lieu de travail jusqu'au niveau communal. Cette source couvre l'ensemble des activités de l'économie marchande et non marchande hormis les établissements relevant du ministère de la Défense et les emplois domestiques (emplois dont l'employeur est un ménage).

Les données sur les exploitations agricoles sont issues des **recensements agricoles** effectués par les services statistiques du ministère de l'agriculture. Ils sont menés auprès de l'ensemble des exploitations agricoles ayant au moins un hectare de superficie agricole utilisée (SAU) ou une activité productive suffisante. Les deux derniers recensements agricoles ont eu lieu en 2000 et 2010.

Les données relatives aux hôtels et campings sont issues des **enquêtes de fréquentation dans l'hôtellerie et dans l'hôtellerie de plein air** réalisées par l'Insee en partenariat avec la Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services (DGCI) et des partenaires régionaux. Ces enquêtes permettent l'observation conjoncturelle de la fréquentation et l'étude de la structure du parc d'hébergement. Les données correspondent à l'état du parc au 1<sup>er</sup> janvier 2013 pour les hôtels et à la fin de la saison 2012 pour les campings. Les données sur les résidences secondaires sont issues du recensement de la population de 2010.

La **déclaration annuelle de données sociales (DADS)** est une formalité déclarative que doit accomplir toute entreprise employant des salariés. Dans ce document commun aux administrations fiscales et sociales, les employeurs fournissent annuellement et pour chaque établissement un certain nombre d'informations relatives à l'établissement et aux salariés. Les DADS permettent notamment de produire des statistiques sur les salaires.

### Pour en savoir plus :

Gray P. et Ricordel M., **Portrait économique des zones d'emploi dans les Pays de la Loire**, Insee Pays de la Loire, Informations statistiques, n°472, avril 2013.

**Panorama économique du Sud-Vendée**, Chambre de commerce et d'industrie de la Vendée, juin 2007.

**Bassin d'emploi Vendée Sud, bilan économique 2010**, Vendée expansion, décembre 2011.

**Premières tendances - Vendée**, Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Draaf) Pays de la Loire, Agreste Pays de la Loire, septembre 2011.

**Typologie des exploitations grandes cultures en Pays de la Loire**, Draaf Pays de la Loire, Agreste Pays de la Loire, juillet 2013.

**Quel avenir pour la filière ostréicole dans les régions de la façade atlantique française ?**, Association des Ceser de l'Atlantique, mars 2012.

Pradines N., **L'aire urbaine de Niort, une réelle attractivité à cultiver**, Insee Poitou-Charentes, Décimal, n°331, octobre 2013.

**Résultats de l'enquête réalisée auprès de 163 entreprises sur les cantons couverts par un CTP et un FNRT**, Maison départementale de l'emploi et du développement économique de Vendée et Conseil général de Vendée, octobre 2011.

Observatoire régional du tourisme (ORT) des Pays de la Loire : <http://ores.paysdelaloire.fr/183-fournisseur-observatoire-regional-du-tourisme.htm>

Agreste Pays de la Loire : <http://www.agreste.agriculture.gouv.fr/en-region/pays-de-la-loire>

Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique - Manche Ouest (DIRM NAMO) : <http://www.dirm.nord-atlantique-manche-ouest.developpement-durable.gouv.fr>



## Un quart des actifs occupés travaille hors du territoire

Émilie DEQUIDT, Nicole GICQUAUD (Insee)

Dans le Sud Vendée, les personnes en âge de travailler se portent davantage sur le marché du travail que dans le territoire de référence, en raison d'une entrée plus précoce dans la vie active. Parmi les 46 700 actifs ayant un emploi habitant le Sud Vendée, 35 % travaillent dans leur commune de résidence et 41 % dans une autre commune du territoire. Ils se dirigent alors en grande partie vers Fontenay-le-Comte et Luçon. Un quart des actifs quitte quotidiennement le Sud Vendée pour se rendre sur leur lieu de travail, principalement vers les pôles d'emploi de la Roche-sur-Yon, Niort et la Rochelle.

Avec la proximité de la Roche-sur-Yon, Niort et la Rochelle, les 52 300 actifs du Sud Vendée disposent d'un bassin d'emploi relativement large, outre les 41 700 emplois qu'offre le territoire.

### Un lien plus étroit avec le marché du travail chez les jeunes

Les habitants du Sud Vendée sont nombreux à se porter sur le marché du travail. En 2010, les actifs ayant un emploi et les chômeurs représentent 72 % de la population âgée de 15 à 64 ans, soit 1 point de plus que dans le référentiel. Ce taux d'activité élevé est lié à la forte présence des jeunes de 15 à 24 ans sur le marché du travail : à hauteur de 52 %, soit 3 points de plus que dans le référentiel. Les jeunes, qui privilégient des filières de formation courtes, rentrent plus tôt dans la vie active. Chez les actifs de 15 à 34 ans, les

diplômes professionnels de type CAP ou BEP sont plus fréquents que dans le référentiel, au détriment de ceux obtenus via des études supérieures. Ce choix pour des filières professionnalisantes semble lié en partie au tissu productif de la zone, comptant une forte proportion d'emplois d'ouvriers. Les actifs du Sud Vendée âgés de 15 à 34 ans sont ainsi moins diplômés que leurs homologues du référentiel : 48 % disposent d'un diplôme inférieur au baccalauréat, contre 44 % dans le territoire de référence. La plus grande proximité des jeunes avec le marché du travail se vérifie également avec le taux de chômage : s'il est proche du référentiel pour l'ensemble des actifs, le taux de chômage au sens du recensement s'établit à 23 % pour les jeunes de 15 à 24 ans, inférieur de 2 points à celui du référentiel. Pour les actifs plus âgés en revanche, qu'ils aient entre 25 et 54 ans ou entre 55 et 64 ans, les écarts sont faibles.

### Une déconnexion entre lieux de résidence et d'emploi

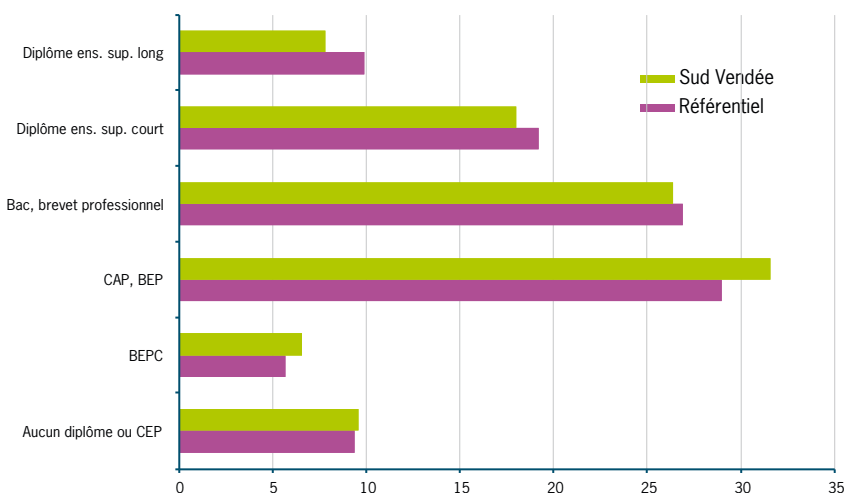
Sur les 46 700 actifs ayant un emploi que compte le Sud Vendée, 35 % travaillent dans leur commune de résidence. Ils sont 41 % à se rendre dans une autre commune du Sud Vendée pour travailler, soit 3 points de moins que dans le référentiel. Lorsqu'ils quittent leur commune de résidence, ces actifs se rendent principalement vers les communes de Fontenay-le-Comte et de Luçon : pour respectivement 29 % et 15 % d'entre eux. Sainte-Hermine et La Châtaigneraie en accueillent respectivement 7 % et 5 %.

Le Sud Vendée comptant moins d'emplois que d'actifs résidants, une partie d'entre eux sort du territoire pour travailler. Les actifs sont ainsi 11 200 à quitter le Sud Vendée pour se rendre sur leur lieu de travail, soit 24 % de l'ensemble. De ce point de vue, les plus mobiles sont les cadres et les professions intermédiaires : respectivement 37 % et 32 % d'entre eux sortent du Sud Vendée pour travailler, en partie en raison de la structure des emplois de la zone. Les actifs sortant du Sud Vendée travaillent essentiellement dans les pôles d'emploi les plus proches. Ainsi, parmi les actifs occupés travaillant hors du Sud Vendée, 17 % se dirigent chaque jour vers le grand pôle de la Roche-sur-Yon et 16 % vers celui de Niort. Les flux vers le grand pôle de la Rochelle sont un peu plus faibles, à 12 %.

Ces polarités se reflètent au niveau des départements. La Vendée est le principal territoire de destination avec près de la moitié des actifs quittant le Sud Vendée, tandis qu'un quart se dirige

### Des jeunes actifs moins diplômés

Diplôme le plus élevé des actifs de 15 à 34 ans en 2010 (en%)

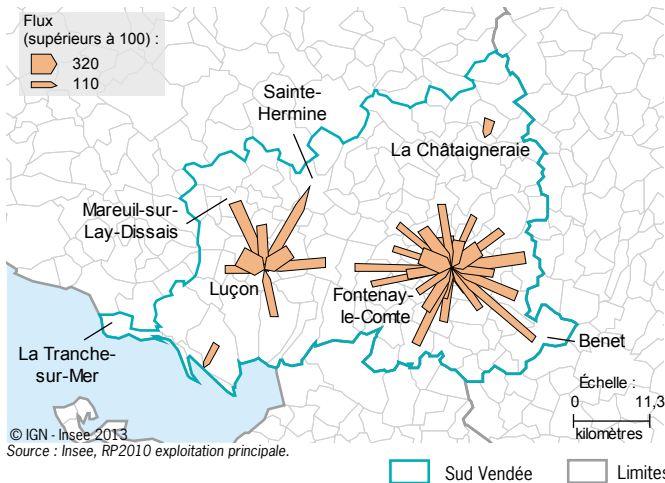


Source : Insee, RP2010 exploitation principale.

## Des flux qui convergent essentiellement vers les principaux pôles d'emploi

Principaux flux domicile-travail des actifs résidant en Sud Vendée en 2010

### Flux au sein du Sud Vendée



### Flux en sortie du Sud Vendée



vers les Deux-Sèvres. La Charente-Maritime regroupe quant à elle 18 % des actifs sortant du territoire pour travailler. Les flux avec les autres départements des Pays de la Loire sont beaucoup plus faibles (3 % du total).

Les distances parcourues par les navetteurs résidant en Sud Vendée et les temps de trajets qui leur sont associés sont très proches de ceux du référentiel. Lorsqu'ils sortent du territoire, la moitié des actifs du sud Vendée parcourt un trajet de plus de 29 km pour une durée supérieure à 33 minutes. Les cadres parcourent les distances les plus longues : pour un sur deux le lieu de travail est éloigné de plus de 34 km, soit 7 km de plus que pour les ouvriers quittant le Sud Vendée pour travailler.

Quand 11 200 actifs partent travailler chaque jour hors du Sud Vendée, inversement, le territoire en accueille 6 100 qui viennent occuper un emploi dans

la zone. La part des emplois du Sud Vendée occupée par des actifs résidant en dehors s'établit ainsi à 15 %, une proportion proche de celle du référentiel.

## CHIFFRES CLÉS

	Sud-Vendée	Référentiel	Vendée
Population active 2010	52 300	57 100*	290 700
dont actifs occupés	46 700	50 700*	263 700
Taux d'activité des 15-64 ans (en %)	72	71	74
dont 15-24 ans	52	49	53
Taux de chômage des 15-64 ans (en %)	11	11	9
dont 15-24 ans	23	25	19
Part des actifs occupés résidant et travaillant dans la même commune (en %)	35	33	36
Part des actifs occupés travaillant dans une autre commune de la zone (en %)	41	44	54
Part des actifs occupés travaillant à l'extérieur de la zone (en %)	24	23	10

\* Moyenne du référentiel  
Source : Insee, RP2010 exploitation principale.

### Sources

Les données concernant le marché du travail et les navettes domicile-travail proviennent du **recensement de la population**.

La mesure de la population active dépend de l'approche utilisée. La définition du chômage au sens du recensement (déclaratif sur le bulletin individuel) diffère de celle du BIT et du chômage selon Pôle emploi. Le chômage au recensement est plus élevé que le chômage au sens du BIT car les personnes inactives ont parfois tendance à se déclarer au chômage alors qu'elles ne répondent pas à tous les critères du BIT.

### Définitions

La **population active** regroupe les actifs ayant un emploi et les chômeurs âgés de 15 ans ou plus.

Le **taux d'activité** est le rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) et l'ensemble de la population correspondante.

Au sens du recensement, est **chômeur** toute personne de 15 ans ou plus qui s'est déclarée «chômeur» (indépendamment d'une éventuelle inscription auprès de Pôle emploi), sauf si elle a déclaré explicitement par ailleurs ne pas rechercher de travail.

Le **taux de chômage** au sens du recensement correspond au pourcentage de chômeurs dans la population active.

### Pour en savoir plus :

Coutard G., Gray P. et Seguin S., **Emploi et chômage dans les zones d'emploi des Pays de la Loire**, Insee Pays de la Loire, *Informations statistiques*, n°470, avril 2013.


Aubree, Durand J.-L. et Gray P., **Caractéristiques de la main-d'œuvre potentielle dans les zones d'emploi des Pays de la Loire**, Insee Pays de la Loire, *Informations statistiques*, n°471, avril 2013.

Gicquaud N. et Rodrigues A., **« Déplacements domicile-travail : ça bouchonne »**, in *En Pays de la Loire, la ville déborde de plus en plus sur la campagne*, Insee Pays de la Loire, *Dossier*, n°38, octobre 2010.

## Réalisation de l'ouvrage

La réalisation de cet ouvrage a été conduite par la direction régionale de l'Insee des Pays de la Loire. L'Insee et la Région ont participé au comité de pilotage. Nous remercions Nathalie LE BOULCH-VILLERS et Éric MURIE pour la coordination du projet, ainsi que Vincent CORON et Christine ALAITRU, de l'Espace régional de Vendée, pour leur participation.

Ce travail a par ailleurs été alimenté par les réflexions en cours dans le cadre de la démarche « Agir pour le Sud Vendée », initiée par la Région. Cette offre de service, assurée par L'Agence régionale Pays de la Loire Territoires d'Innovation et pilotée par Philippe DOUX et Sylvie LOUÉ, a pour objectif de soutenir le territoire à sa demande, au plus près de ses préoccupations. Elle a mobilisé de nombreux organismes, partenaires économiques locaux, départementaux et régionaux. Les échanges entre élus, entreprises et représentants de l'État se sont avérés précieux en termes de contexte et d'enjeux pour le territoire Sud Vendée.



Le Sud Vendée :  
relever le défi  
de l'attractivité.

**DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :**  
Jean-Paul FAUR

**RÉDACTEUR EN CHEF :**  
Sylvain DUVERNE

**COORDINATION :**  
Émilie DEQUIDT

**SECRÉTARIAT DE RÉDACTION :**  
Clémence CULY  
Dany HAUGMARD  
Mathilde PAUL  
Véronique REMONDINI

**BUREAU DE PRESSE :**  
02 40 41 75 89

**ILLUSTRATEUR :**  
Maxime SIMONOVICI

**CHARTRE GRAPHIQUE & RÉALISATION :**  
NYL communication Nantes



Dépôt légal : 4<sup>e</sup> trimestre 2013  
ISBN 1633-6283  
Code SAGE  
© INSEE Pays de la Loire  
Décembre 2013

**Insee Pays de la Loire**  
105, rue des Français Libres - BP 67401 - 44274 NANTES Cedex 2  
Tél. : 02 40 41 75 75 - Fax : 02 40 41 79 39  
Informations statistiques au 09 72 72 4000 pour le prix d'un appel local.